

MOUVEMENT COMMUNISTE & KOLEKTIVNĚ PROTIKAPITALU

BELGIQUE :

**CRISE INSTITUTIONNELLE SUR FOND DE
CRISE FISCALE :**

**UN AVENIR TCHECOSLOVAQUE OU
YOUGOSLAVE ?**

AVERTISSEMENT

Nous remercions Monsieur G. Bouvin qui, en tant qu'éditeur responsable, nous permet de publier et de diffuser légalement cette publication. Nous précisons que Monsieur G. Bouvin n'est pas responsable du contenu politique des articles et plus généralement des positions programmatiques défendues dans notre presse.

PRESENTATION

Ce document sort en même temps en trois langues anglais, français et tchèque. Non parce que nous aurions été très efficaces pour la traduction, mais parce qu'il est le fruit d'un travail commun dès le début de sa conception. Travail mené conjointement par les camarades de Kpk, MC et d'autres. Nous espérons que ceci, première étape d'une politique commune, sera confirmé et amplifié de façon à tendre vers l'unification et la centralisation des communistes.

CONTACTS

Kolektivně **proti** kapitálu

Consulter le site : <http://protikapitalu.org/>

Mouvement Communiste

Ecrire sans autre mention, à : BP 1666, Centre Monnaie 1000, Bruxelles 1, Belgique.

Consulter le site : <http://www.mouvement-communiste.com>

TABLE DES MATIERES

<u>INTRODUCTION</u>	2
<u>LES ENJEUX DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT</u>	4
BREF RAPPEL HISTORIQUE	4
LA FÉDÉRALISATION DE L'ÉTAT BELGE SANS RÉEL PROJET GLOBAL	5
LE FINANCEMENT DES RÉGIONS ET DES COMMUNAUTÉS	6
ET MAINTENANT ?	9
<u>L'ÉCONOMIE BELGE</u>	11
INTRODUCTION	11
UN PEU D'HISTOIRE	12
LE TOURNANT DES ANNEES 1960	12
1990	13
AUJOURD'HUI	14
LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE DE 2007	15
LA STRUCTURE DE L'ÉCONOMIE BELGE	18
UNE ECONOMIE BASEE SUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	18
LES PRINCIPAUX SECTEURS ECONOMIQUES BELGES	18
LE MARCHÉ DU TRAVAIL BELGE	24
QUELQUES DIFFERENCES STRUCTURELLES ENTRE LA FLANDRE ET LA WALLONIE	26
<u>LES SYNDICATS</u>	27
UNE OFFRE CONSISTANTE	27
POURQUOI UN TEL TAUX DE SYNDICALISATION ?	28
<u>CONCLUSION</u>	29
UN ENCHEVÊTREMENT DE CRISES	29
LE NATIONALISME FLAMAND D'HIER....	30
À AUJOURD'HUI	31
DES RÉACTIONS... RÉACTIONNAIRES	32
UN ABSENT : LE PROLÉTARIAT	32
<u>ANNEXES</u>	34
BIBLIOGRAPHIE	34
TRACT ARCELORMITTAL	34
ANNEXES STATISTIQUES	35

INTRODUCTION

« *La contre-révolution ne crée pas seulement de petits États dont la fonction essentielle est de faire la police et d'empêcher la croissance de structures sociales et productives modernes ; elle démantèle de grands États existants pour en créer de petits qui rivalisent entre eux afin de masquer les antagonismes de classe.* » *Le fil du temps* n°1, décembre 1967, p.55.

Nous allons dans cette brochure, tenter d'analyser cet étrange objet « intersidéral » qu'est la Belgique.¹

À plus de 500 jours de crise gouvernementale, record mondial absolu, la Belgique présente, à première vue, le paradoxe d'un État sans gouvernement mais avec malgré tout une situation économique relativement sous contrôle. La durée exceptionnelle de la crise renforce chaque jour la nécessité de mesures économiques drastiques pour remédier, comme dans presque tous les pays européens, aux conséquences de l'augmentation du déficit budgétaire de l'État et à la perte corrélative de confiance dans sa capacité politique et économique à rembourser, en temps et en heure, les intérêts de ses dettes, risquant en retour de refaire plonger dans la tourmente les principales banques européennes.

L'absence de gouvernement, pour nous marxistes, ne signifie bien évidemment pas l'absence ou la négation de l'État. Bien au contraire, cette situation met en exergue la pérennité de l'État et de ses multiples appareils, indépendamment des différentes factions politiques qui en assument, pour un temps donné la gestion. Même malade, l'État belge est toujours bien là avec sa police, son armée, ses ministères, sa banque centrale, son bureau du plan, ses fonctionnaires... et son Roi ! Et s'il n'y a pas de gouvernement fédéral de plein exercice, il y a toujours des gouvernements régionaux n'ayant certes pas les mêmes compétences mais faisant tout de même fonction, en partie, de personnification du pouvoir de l'État.

C'est un peu comme si la Belgique présentait un État en crise comme ceux du Sud de l'Europe, avec une économie relativement sous contrôle comme dans les États du Nord. La Belgique a été conçue comme un État « tampon » servant à amortir les chocs entre les grandes puissances impérialistes (Royaume-Uni, France et Allemagne). Au plus le pays à l'air de devoir imposer, au plus il continue à vivre comme si des forces invisibles lui venaient chaque fois en aide.

Nous allons donc essayer d'analyser cette bizarrerie du point de vue de la réalité de sa base matérielle, l'économie, du point de vue de sa réalité constitutionnelle en pleine crise et mutation et du point de vue des différents enjeux politiques, sociaux et historiques.

À notre connaissance, très peu de groupes révolutionnaires ont daigné s'abaisser à étudier un tel État, depuis toujours marqué comme étant une création artificielle, uniquement fondée dans l'intérêt des puissances capitalistes de l'époque. Il y a plus de quarante ans, les camarades de la revue *Le fil du temps* avaient publié un début d'analyse : « *La Nation et l'État belge produits de la contre-révolution* » ainsi qu'un précieux recueil de textes de Marx et d'Engels sur : « *La Belgique : État constitutionnel modèle* ». Depuis énormément d'eau capitaliste a coulé sous les ponts et nous a obligés à nous centrer plus sur la réalité sociale et économique de ces dernières années. Nous avons ébauché le travail en 1994, lors de la publication de notre brochure : « *Belgique 1993 : Action ouvrière contre plan global* », mais l'évolution économique de la Belgique ces dernières années, l'importance des crises actuelles et la nécessité d'expliquer, notamment à des camarades d'autres pays, les raisons de cette situation, nous ont convaincus de revenir sur le sujet et de l'analyser en profondeur.

¹ Cf. nos autres publications sur ce sujet :

- Lettre N°23 « Volkswagen Forest : Même faibles, les réactions font toujours peur au patron » (mars 2007)
- Lettre N°16 « Vlaams Blok, Changement dans la continuité d'une formation xénophobe » (janvier 2005)
- Revue MC N°7 « Belgique » (1997)
- Brochure « Belgique 1993 : Action ouvrière contre plan global » (1994)

L'avenir incertain et l'existence même de l'État-nation Belgique étant directement l'un des enjeux actuels, nous pourrions, en dramatisant un peu le scénario, y voir soit un divorce à l'amiable de style tchécoslovaque ou plus conflictuel et implosif, de type yougoslave. Du point de vue marxiste, l'État-nation, s'il est le point d'ancrage historique du capitalisme et sa création spécifique, a depuis toujours été aussi une réalité changeante et « artificielle ». Il nous suffit de voir dans l'histoire du mode de production capitaliste, les changements de la carte des différents « pays », avec ou sans colonies, pour comprendre le caractère relatif et transitoire de toutes les frontières. Même les États, prétendument plus « historiques », ont tous eu un territoire à géométrie variable qui a été présenté, la plupart du temps, comme immuable, comme étant l'incarnation de l'éternelle communauté fictive de « sang, de langue, d'histoire ou de religion ». Le mouvement communiste a lui toujours affirmé être contre tous les États et toutes les frontières. Le caractère non éternel de tous les États-nations est bien évidemment valable pour la Belgique qui a déjà plusieurs fois dans son histoire changé de configurations territoriales. Comme le disait déjà le vieil Engels² reprenant Goethe : « *Tout ce qui existe mérite de périr !* »

À l'heure où nous écrivons cette introduction, c'est-à-dire après les accords engrangés par Elio Di Rupo sur la réalisation des principales réformes qui ont été rendus possible par la mise à l'écart des nationalistes flamands de la N-VA et de ceux francophones du FDF, le scénario le plus probable serait, pour un temps, un gouvernement « d'union-nationale » (à six partis, les écologistes ayant été renvoyés dans l'opposition constructive). Il n'empêche, même si cette fois encore la Belgique sauve de justesse son unité et son Roi, la perspective confédérale est bien engagée et les forces indépendantistes, centrifuges et fascistes, sont en embuscade. Cela étant dit, presque chaque jour peut faire éclore de nouveaux rebondissements rocambolesques ; en politique, comme en économie, l'irrationnel comme le hasard peuvent intervenir et perturber la cohérence d'une analyse rationnelle et rigoureuse, d'autant plus que nous n'avons pas, par définition l'ensemble des éléments. Comme déjà au temps de Marx, nous lisons la presse et essayons d'y décoder les tendances prédominantes.

Dans cette situation complexe et potentiellement explosive, surtout par son absence, existe aujourd'hui une grande inconnue : la lutte de classe, l'intervention critique et décidée des masses ouvrières et salariées de plus en plus paupérisées relativement à l'accumulation de capital. Or, aux bruits assourdissants et à la fureur spectaculaire de la crise politico-financière, correspond le silence, quasi-total, des principales « victimes », de ceux à qui nécessairement l'État et ses différents gouvernements vont faire payer la douloureuse facture. Tout fonctionne comme si dans la « conscience populaire », la certitude des mauvais jours était à tel point acquise et le dégoût des politiques à tel point généralisé, que s'est installée une attente résignée et désillusionnée. Oui, on sait que l'on va en baver, mais pour l'instant, la dégradation des salaires, l'allongement du temps de travail, la suppression des prépensions... ne sont pas encore directement effectifs et ses effets avérés. Le syndrome de l'autruche, la tête dans le sable, continue de fonctionner. La Belgique attend, alors que dans d'autres pays, comme la Grèce, des réactions ont commencé à se faire jour.

Pour notre part, nous espérons contribuer à armer théoriquement, par ce travail, une vague sociale qui nous l'espérons éclatera pour remonter à l'assaut du ciel.

Le texte comprend donc :

- Les enjeux de la réforme de l'État,
- L'économie belge,
- Les syndicats,
- Une tentative de conclusion.

² « Ludwig Feuerbach et la fin de la philosophie allemande », 1888.

LES ENJEUX DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

BREF RAPPEL HISTORIQUE

La Belgique, monarchie constitutionnelle, née en 1830 avec l'aval de l'Angleterre, des suites de l'action conjuguée de la bourgeoisie libérale et du clergé catholique alliés à l'aristocratie foncière face à la monarchie protestante des Pays-Bas, adopte le français comme la seule langue officielle du pays. En partie en réaction aux Pays-Bas et en partie parce que le pouvoir politique et économique, dans les grandes villes du pays, est majoritairement francophone (alors que près de 57 % de la population parle le flamand).

D'entrée, au clivage linguistique se superpose une oppression sociale spécifique de la bourgeoisie francophile³ sur les ouvriers, paysans et petits bourgeois flamands. La bataille linguistique est donc directement un combat pour l'égalité sociale et politique. C'est également une des bases de la création du mouvement nationaliste flamand. Ce n'est qu'en 1898 que le flamand devient langue officielle, au même titre que le français.

Au début des années 1930, la Belgique est découpée en deux zones unilingues (Flandre et Wallonie), la capitale Bruxelles et sa banlieue demeurant bilingues. L'unilinguisme territorial ainsi obtenu ne met pas fin au nationalisme flamand. Au contraire, il contribue à l'essor de formations politiques à base communautaire et non nationale comme la Volksunie (Union du peuple), créée en 1954, ou, à partir de 1978, le *Vlaams Blok* (Bloc flamand). Le succès économique de la Flandre à partir des années 1960, face à une Wallonie confrontée au déclin de l'industrie lourde et de l'extraction minière, renforce l'affirmation identitaire des nationalistes flamands et les conforte dans l'idée de la lutte pour une plus grande autonomie.

La Constitution belge du 7 février 1831 a subi depuis sa création de nombreuses révisions successives dont la dernière en date a eu lieu en 2001. Les premières revendications d'autonomie culturelle proviennent des Flamands et datent de 1937, en réaction contre l'hégémonie culturelle et sociale du français et de la bourgeoisie francophone qui caractérisait l'organisation de la Belgique. Dans le courant des années 1960, la Flandre réclame avec insistance un statut lui conférant une autonomie culturelle. Au sud du pays, c'est une gestion des affaires économiques qui est exigée. Toutefois des facteurs politiques jouent également un rôle déterminant. Si le français fut hégémonique, la population flamande a toujours été très majoritaire et selon une couleur idéologique différente de la Wallonie. Les Flamands se satisfaisaient d'une autonomie culturelle et d'une organisation de l'État en conséquence. En effet, majoritaires dans le pays, ils contrôlent fondamentalement l'organisation du pays.

Les revendications en faveur d'une autonomie économique devinrent nettes après la fin de la seconde Guerre mondiale et furent le fait du Mouvement wallon qui voulait échapper au contrôle que la majorité flamande exerçait sur le pays et espérait relancer son industrie vieillissante et déclinante grâce à cette autonomie.

En effet, il est bon de rappeler que la maladie séparatiste n'est pas l'apanage que des Flamands. C'est dans le contexte du changement de système énergétique (passage du charbon au pétrole et au gaz) qui entraîna la crise charbonnière et son lot de fermetures de puits, notamment en Wallonie que durant l'hiver 1960-61, surgit le projet dit « loi unique » : grand plan d'austérité (hausse des taxes, recul de l'âge de la pension des fonctionnaires, limitation de l'accès aux allocations de chômage, etc.).

Un fort mouvement s'oppose à ce projet de loi. En octobre 1960, à Anvers, on recense les premières manifestations publiques contre la loi unique. C'est en décembre que le mouvement prend de l'ampleur : plus de quatre semaines de grèves, la participation d'un million de grévistes et 5 242 133 journées de travail perdues. Mouvement d'ampleur mais qui ne sortira pas des griffes pacificatrices du contrôle syndical. La loi sera finalement votée.

Le « grand leader » de la FGTB, André Renard, n'était pas pour la généralisation, ni pour le durcissement de la grève. Il s'opposera au mot d'ordre de « *la marche sur Bruxelles* » qu'une

³ La bourgeoisie wallonne comme flamande est francisée.

majorité d'ouvriers défendaient. Renard utilisera la revendication fédéraliste pour casser et étouffer le mouvement. À la fin de la grève, un nombre important de dirigeants de la FGTB s'engageront dans des revendications fédéralistes wallingantes, qui aboutiront à la création du Mouvement Populaire Wallon.

Dans un article paru dans *La Wallonie*⁴, André Renard affirmait : « *Seul le fédéralisme peut créer les conditions favorables aux réformes de structure économique qui créeront elles-mêmes les conditions de l'expansion économique dans le progrès social* ».

Les Renardistes utiliseront leur assise ouvrière dans une logique régionale, qui s'opposera non pas à un adversaire de classe mais à l'adversaire « *étranger-flamand* ». Cette idéologie régionale-socialiste qui a trouvé son ennemi intérieur, se drapera d'une pseudo-critique du capitalisme en mettant en exergue « *les groupes financiers profiteurs* » pour justifier leur projet qu'ils ne disent pas : développement d'un capitalisme en une seule région sous contrôle étatique et syndical.

Au début des années 1980, cette politique s'exprimera dans le chant du cygne des Renardistes de la mise sous tutelle publique de la sidérurgie wallonne exacerbant les sous régionalismes, « la guerre des bassins » (entre Liège et Charleroi), pour la défense d'une sidérurgie intégrée tout en pointant du doigt l'ennemi flamand.

Il est incontestable que les forces vives de la classe ouvrière qui s'étaient exprimées lors des grandes grèves de l'hiver 1960-61 furent phagocytées par l'idéologie néfaste du fédéralisme. Ceci laissera une trace indélébile sur les syndicats, partis politiques et le mouvement ouvrier. Il s'agissait là de l'une étape fondatrice du régionalisme wallon.

Depuis lors, des personnages aussi dangereux et mafieux comme José Happart (P.S.) ont symbolisé ce national-régionalisme aussi nauséabond que celui du Nord du pays.

Jusqu'en 1970, l'État belge est un État unitaire décentralisé : un certain nombre de compétences sont accordées par la Constitution et la loi aux provinces et aux communes, mais ces entités restent soumises à la loi et à la tutelle de l'État. Cette année-là, cette dynamique va conduire à une première réforme de l'État belge donnant naissance à trois régions administratives : la Flandre, la Wallonie et Bruxelles. En parallèle, les trois groupes linguistiques du pays⁵ vont disposer chacun d'un organe représentatif communautaire sur le plan culturel. En Flandre, communauté et région ne forment qu'une entité tandis que dans la partie francophone du pays, la communauté française représentant les francophones de Bruxelles et de Wallonie dispose d'un gouvernement et d'un parlement distinct de ceux des deux régions citées.

La réforme de 1980 dote les deux principales régions d'un gouvernement et d'un parlement. Bruxelles doit encore attendre et se limite donc à une entité régionale géographique. En 1988, une troisième réforme voit le jour. L'État fédéral transfère certaines compétences aux régions et communautés. Un an plus tard, Bruxelles dispose, comme les deux autres entités fédérées, d'un gouvernement et d'un parlement lui permettant de promulguer ses propres lois. En 1993, les nouvelles négociations débouchent sur une quatrième réforme de l'État instituant l'élection directe des parlementaires régionaux, le transfert de nouvelles compétences de l'État fédéral et une évolution du système bicaméral fédéral. La dernière réforme de l'État a lieu en 2001. De nouvelles compétences sont transférées aux régions. La Flandre obtient notamment l'administration partielle de la fiscalité sur son territoire.

LA FÉDÉRALISATION DE L'ÉTAT BELGE SANS RÉEL PROJET GLOBAL

Le fédéralisme belge est une construction politique pour répondre à la fois aux exigences culturelles des Flamands, et aux demandes d'autonomie économique des Wallons, tandis que Bruxelles, capitale à majorité francophone (plus de 90 %) se retrouve en quelque sorte coincée entre ces deux mouvements.

Cette fédéralisation de l'État ne représente pas un projet politique clair, mais seulement une tentative, au coup par coup, de pacification « pragmatique » des tensions diverses qui

⁴ Du 1^{er} mars 1961.

⁵ Néerlandophones au Nord, francophones et germanophones au sud et bilingue à Bruxelles.

traversent la société belge par le fameux compromis à la belge. Ce qui explique le grand nombre de réformes constitutionnelles entreprises depuis 30 ans à chaque fois en réponse à une crise déterminée.

Un obstacle majeur à la stabilité institutionnelle de la Belgique réside dans la perception différente du statut de la Région de Bruxelles-Capitale. Dans les grandes lignes, du point de vue flamand, Bruxelles ne devrait recevoir qu'un statut de capitale placée sous le contrôle de l'État et/ou des Communautés. Pour les francophones, par contre, l'État devrait être subdivisé en trois régions (flamande, wallonne et bruxelloise). C'est cette différence d'appréciation qui a conduit au compromis de la réforme de 1989, où Bruxelles s'est vue accordé un statut de Région avec certaines limitations.

Du point de vue flamand, Bruxelles est une ville flamande, enclavée dans la partie flamande du pays et victime d'une francisation de sa population. Ce qui fait que, lors de la réforme conduisant à la création des Régions, les Flamands ont été confrontés au problème de la création d'une région de Bruxelles, majoritairement francophone, à égalité de droit avec les deux autres Régions, qui aurait concrétisé la « sortie » de Bruxelles du territoire flamand. Dès lors, cette région ne pouvait avoir des frontières trop larges qui amplifieraient ce mouvement et être une région comme les autres, au risque de voir deux régions francophones se liguer contre une région néerlandophone unique.

Bruxelles est donc devenue une des trois régions du pays, mais elle porte le titre de « Région-Capitale », un titre distinct qui correspond à quelques particularités techniques et à une limitation de ses pouvoirs. Bruxelles contribue pour près de 15 % au PIB national et ne représente que 7 % de la contribution belge à l'impôt notamment en raison du critère de l'IPP (Impôt sur les personnes physiques) au lieu de résidence. Ce système de perception de l'impôt favorise budgétairement les territoires où habitent les navetteurs qui travaillent à Bruxelles, soit près de 250 000 personnes venant de Flandre et près de 120 000 personnes venant de Wallonie.

LE FINANCEMENT DES RÉGIONS ET DES COMMUNAUTÉS

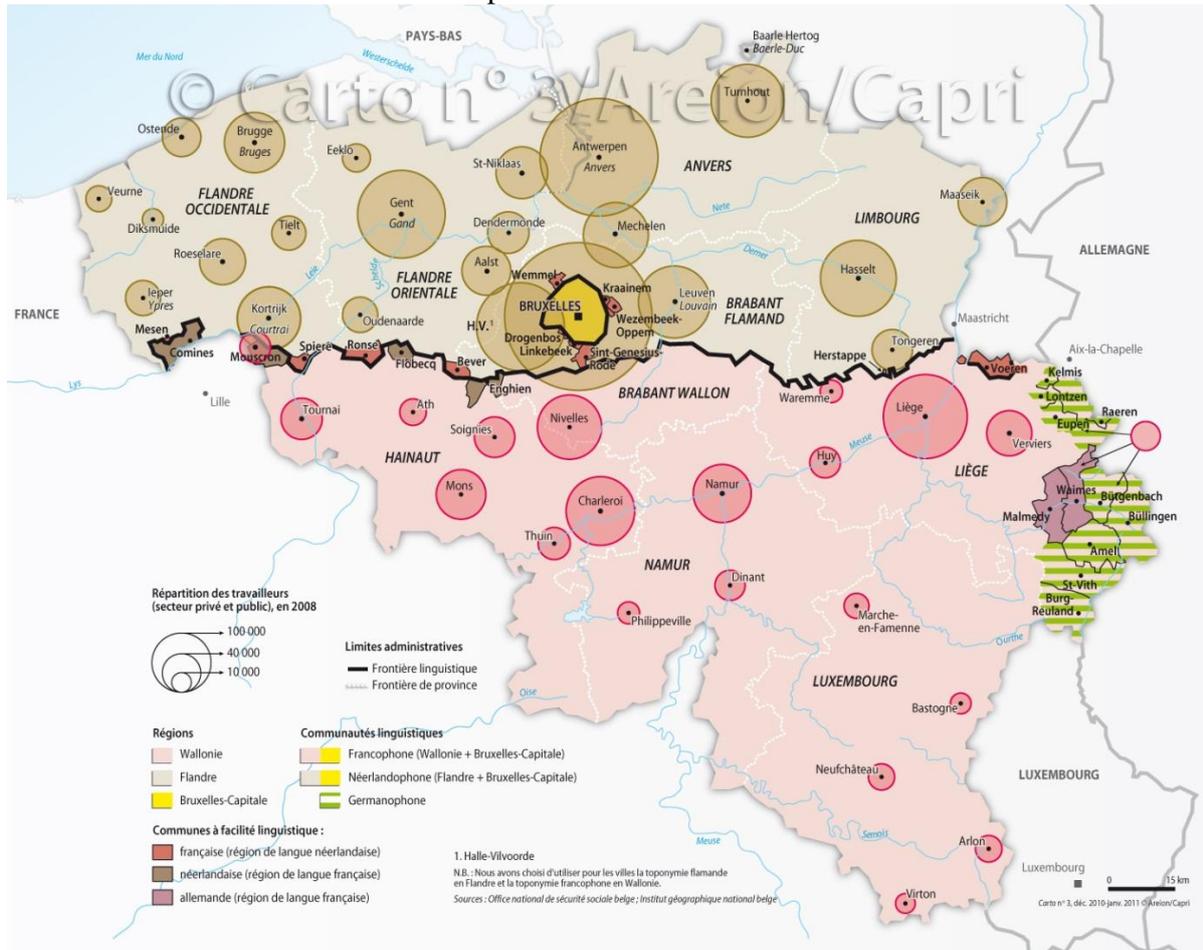
Dans tout État fédéral, le problème du financement est central car il représente le ciment entre les différentes composantes fédérées de l'État. En Belgique, avant la nouvelle réforme de l'État de 2011, le financement des Régions et Communautés se fait principalement via des transferts venant de l'État fédéral vers les entités fédérées.

« La solidarité financière entre la Flandre, la Wallonie et Bruxelles s'opère principalement par le biais des interventions liées à l'exercice des compétences du gouvernement fédéral dans des matières centrées sur la solidarité interpersonnelle dans des domaines tels que : la sécurité sociale, l'accès à la santé, les allocations familiales, le financement du chômage, les pré-pensions, etc...ainsi que dans des domaines économiques, tout particulièrement ceux relatifs à la fiscalité : ex. impôts des sociétés, fixation des taux de TVA, etc... Il existe bien un mécanisme de péréquation financière horizontale⁶ (ancienne intervention de solidarité nationale) mais il est de faible portée financière. Cette particularité du fédéralisme belge constitue le "socle" de l'unité fédérale actuelle. Ce choix a aussi une signification particulière : il conforte la solidarité de tous les citoyens belges autour du modèle social belge mis en place après la seconde guerre mondiale. On sait qu'il est parmi les plus avancés en Europe non seulement en faveur des populations les plus défavorisées mais aussi de toutes les couches de la population. »⁷

⁶ Entre différentes entités fédérées.

⁷ Source : La réforme de l'Etat belge. Michel Quévit. Août 2008

Carte : Divisions administratives et emploi



Les régions

La Belgique est divisée en trois régions autonomes. Une de langue néerlandaise au nord, une de langue française au sud et une bilingue⁸. Ces trois régions disposent de compétences relatives dans les matières suivantes : économie, emploi, agriculture, politique de l'eau, logement, travaux publics, énergie, transport (sauf le rail), environnement, aménagement du territoire et urbanisme, préservation de la nature, crédit, commerce extérieur, tutelle sur les provinces, les communes et les intercommunales.

À la tête de chaque région se trouve un ministre-président entouré de ministres.

La région flamande dispose d'un parlement où siègent 124 députés. Parmi eux, siègent également les six députés néerlandophones résidant dans la région bruxelloise. Ces derniers ne participent pas aux votes des décrets de la région flamande.

Le parlement wallon compte 75 députés élus pour une période de cinq ans. Ces mêmes élus siègent au parlement de la Communauté française de Belgique en compagnie des 19 élus francophones du parlement bruxellois.

Les communautés

Les communautés se fondent sur la langue. Elles disposent de compétences en matière de culture, d'enseignement, d'emploi des langues, de politique de la santé et de l'aide à la personne. Elles disposent également d'un droit de regard concernant certaines matières touchant la recherche scientifique et les relations internationales. Chaque communauté est gouvernée par un ministre-président et ses ministres. Elles disposent également d'un parlement. Pour rappel, dès sa création, la région flamande a fusionné la communauté flamande au sein de ces organes régionaux.

⁸ La Flandre, la Wallonie et Bruxelles.

La compétence internationale des Régions et des Communautés est une spécificité importante du système institutionnel belge. Les Régions et les Communautés sont reconnues comme des entités de droit international dans l'exercice de leurs compétences. En effet, elles disposent de la capacité de conclure des traités internationaux avec des États souverains dans les matières relevant de leurs compétences propres.

BHV :



Bruxelles-Hal-Vilvorde est à la fois un arrondissement judiciaire et une circonscription électorale regroupant les dix-neuf municipalités de la capitale et les six cantons judiciaires des villes de Halle et Vilvoorde.

Les habitants francophones de la périphérie bruxelloise, qui vivent sur le territoire des Flandres, ont la possibilité d'accéder à la justice dans leur langue. De même, il leur est loisible de voter⁹ pour des listes francophones à Bruxelles, bien que vivant dans une autre région, dans le cadre d'élections législatives et européennes. Les différentes circonscriptions électorales se fondent sur le découpage du territoire en dix provinces. Sauf BHV.

La scission de cet arrondissement judiciaire, à cheval entre la Flandre et Bruxelles, ne permettrait plus aux habitants de langue française vivant dans les cantons de Halle et Vilvoorde de voter pour des candidats francophones à Bruxelles et de pouvoir s'exprimer en français devant une juridiction

L'enjeu pour les Flamands est avant tout symbolique : la Flandre est une région unilingue. Permettre aux Francophones vivant dans les cantons de Halle et Vilvoorde de bénéficier notamment de services en français sur le territoire flamand revient à nier ce caractère. La fameuse tache d'huile francophone qui fait craindre à la Flandre que plusieurs municipalités perdent leur caractère flamand à cause de la présence d'une minorité francophone qui dans certaines d'entre-elles est désormais devenue majoritaire¹⁰.

⁹ Le vote est obligatoire en Belgique.

¹⁰ La culture politique, en Flandre, est imprégnée par cette crainte que la francisation des communes autour de Bruxelles ne s'arrête jamais, et que la « tache d'huile » francophone s'étende toujours plus. Car dans les faits, la francisation se poursuit bel et bien. Les résultats électoraux permettent d'ailleurs de le constater : en périphérie bruxelloise, les listes francophones augmentent leurs scores d'un scrutin à l'autre. Du coup, beaucoup de Flamands partagent cette peur que le statut du néerlandais comme seule langue officielle en Flandre soit, à terme mis en danger. Bart Maddens, politologue à l'Université de Leuven et par la même occasion idéologue nationaliste flamand. *Le Vif*, 26 avril 2010.

Les dites « communes à facilités » sont six municipalités où les habitants disposent d'un régime spécial concernant l'utilisation des langues dans l'administration. Ces communes situées en Flandre à la périphérie de Bruxelles ne sont pas concernées par la question de BHV11. Néanmoins, la Flandre souhaiterait supprimer ces dispositions estimant qu'elles empêchent l'intégration des habitants francophones sur son territoire et symbolisent surtout leur refus d'apprendre le néerlandais.

ET MAINTENANT ?

Le contexte socio-politique actuel en Flandre s'est profondément modifié au cours des deux dernières décennies. L'élément clé de ce changement politique se cristallise autour de deux éléments : le déclin de « l'État CVP » qui a dominé la scène politique flamande quasiment depuis le suffrage universel en 1920 et la montée après l'éclatement de la Volksunie, d'une revendication indépendantiste de plus en plus radicale au travers de formations politiques telles que le Vlaams belang, le N-VA et Spirit.

Historiquement, le monde social-chrétien flamand a toujours été traversé par une poussée autonomiste depuis les années où il revendiquait la reconnaissance de la langue flamande comme langue nationale. Par ailleurs, il a occupé une position de leadership dans le gouvernement de l'État belge depuis le suffrage universel de 1920 jusqu'aux élections de 1999. Mais la perte de la position politique dominante de la famille sociale chrétienne au sein de l'establishment politique flamand (l'« État CVP ») est un facteur essentiel du changement des rapports de forces politiques en Flandre notamment au profit des formations politiques autonomistes et indépendantistes.

Malgré tout, il serait réducteur d'appréhender la crise politique et institutionnelle belge uniquement sous l'angle de l'opposition séculaire entre Flamands et Francophones. Cela risque d'occulter les enjeux d'ordres sociaux et économiques qui transcendent le clivage linguistique.

Si la N-VA est apparue comme le parti du blocage lors des négociations, outre le fait d'être le champion de l'autonomie flamande, elle est surtout, au plan économique, l'un des partis les plus « libéraux » de l'échiquier politique belge. « *Le Voka* (ndlr : l'union des entreprises flamandes) *est mon patron* », aurait ainsi affirmé Bart De Wever durant les négociations de la réforme de l'État.

La lecture du programme électoral de la N-VA présente en effet d'importantes similitudes avec le programme du Voka : suppression des pré-retraites, limitation des allocations de chômage dans le temps, régionalisation de l'impôt sur les personnes physiques (IPP), calcul du temps de travail sur base annuelle (et non plus hebdomadaire), réduction du nombre de fonctionnaires, allègement des charges patronales, etc.

Le modèle social belge présente certaines caractéristiques qui échaudent l'ensemble de la classe patronale : liaison des salaires à l'indice des prix, négociations salariales institutionnalisées, important système de sécurité sociale, etc. Des caractéristiques vues par les patrons (tant flamands que wallons) comme autant d'anachronismes qui freinent le développement économique.

Aidé par le discours nationaliste du parti vainqueur des élections en Flandre, le patronat flamand entend affaiblir le poids des syndicats qui possèdent un pouvoir de négociation non négligeable. La victoire de la N-VA aux dernières élections représente donc pour les patrons flamands une aubaine, celle-ci ayant promis de mettre fin aux « anomalies » du modèle social belge.

Symbole s'il en est du maintien de la paix sociale, la sécurité sociale représente le secteur par excellence que la N-VA désire régionaliser. Elle comprend notamment l'indemnisation du chômage, le financement des retraites, la prise en charge des soins de santé, et est financée par les cotisations patronales, salariales et par la fiscalité. Les patrons, s'ils la perçoivent bien comme un mal nécessaire pour assurer la paix sociale, entendent contribuer le moins possible à son

¹¹ Il existe en Wallonie sept municipalités dites à facilités pour les néerlandophones. Au total, il en existe vingt-sept. Les germanophones disposent également de facilités dans certaines municipalités francophones. Il en est de même pour les francophones vivant dans des municipalités à majorité germanophones.

financement. Depuis les années 1980, on assiste à une réduction quasi-continue de la part des cotisations versées par le patronat, tandis que la part venant des salaires augmente. L'enjeu de la régionalisation de larges pans de la sécurité sociale (projet de la N-VA et d'une partie de la classe politique flamande) doit être compris comme une volonté de mettre en compétition les deux communautés : la région qui appliquerait les standards sociaux les plus bas attirerait probablement davantage d'investissements.

Autre enjeu de la réforme, les négociations collectives entre syndicats et organisations patronales au niveau national qui concernent des questions liées à l'emploi (salaires, durée de travail, etc.). Si leur rôle s'est peu à peu réduit, les Conventions Collectives de Travail (CCT) restent toutefois importantes dans le fonctionnement des relations de travail en entreprise. En l'absence d'accords national ou sectoriel, c'est au sein des entreprises que sont conclus la plupart de ces accords, qui, en l'absence d'encadrement politique, sont souvent peu favorables aux travailleurs. Cet aspect des négociations transcende le clivage linguistique, car patrons flamands, wallons et bruxellois réclament tous une diminution de l'interventionnisme de l'État dans ces conventions collectives.

La répartition de l'IPP est un autre point important des négociations. La volonté des partis flamands étant d'accroître la régionalisation de l'IPP de manière à pouvoir jouer à leur guise sur les taux d'imposition et bénéficier ainsi d'un levier important pour renforcer leur compétitivité. La Flandre étant économiquement plus développée que la Wallonie, il est clair que cette question fiscale est l'objet de toutes les crispations.

Enfin dernier point d'achoppement, la régionalisation des politiques de l'emploi. En 2005, les socialistes flamands, par la voix de l'ancien militant d'*Anarchistisch Collectief*, Johan Vande Lanotte, exigeaient déjà le transfert aux entités fédérées de toutes les matières touchant à l'emploi comme le chômage, les préretraites, le travail intérimaire, l'octroi du permis de travail, les congés éducatifs, etc. avec, à la clef, une prime financière récompensant la région dont les politiques de lutte contre le chômage donnent des résultats concrets. Six ans plus tard, le Parti socialiste flamand n'a pas changé d'avis et invoque toujours les différences substantielles qui caractérisent le marché du travail au Nord par rapport à celui du Sud. Les moyens financiers dont disposeront les régions pour appliquer les politiques de l'emploi seront répartis en fonction de la proportionnalité de l'IPP. Sur ce point, la N-VA ne propose rien de plus radical.

Tous ces projets de scission/régionalisation ont un point commun : ils introduisent une large concurrence entre les régions pour attirer les investisseurs et rabotent de tous côtés les avantages sociaux conquis parfois de haute lutte par les ouvriers.

Si jusqu'ici, il y a eu un alignement certain du patronat flamand sur les objectifs économiques de la N-VA, depuis un certain temps, le Voka devenait de plus en plus réticent à la soutenir dans son escalade indépendantiste, car le Voka est pour le maintien d'un État fédéral unitaire, quoique profondément remanié. La victoire de la N-VA, aux élections de juin 2010, a donné l'occasion aux patrons flamands de mettre en avant leurs revendications, a poussé les autres partis flamands à la radicalisation et à contraint l'ensemble du monde politique à accepter de négocier une réforme substantielle de l'État. La sortie des négociations de la N-VA lui permet de sortir la tête haute de la lutte politique, n'ayant rien concédé de son programme. Mais cette sortie arrange également les autres acteurs, au premier chef le patronat flamand. La N-VA a, en quelque sorte, joué son rôle de catalyseur politique.

Le Voka : « *alles voor Vlaanderen, Vlaanderen voor ons.* »

Ancienne VEV (*Vlaams Economisch Verbond*), le Voka (*Vlaams Netwerk van Onderneminge*) représente le patronat flamand soit 16 000 entreprises englobant 910 000 travailleurs (65 % de l'emploi privé des entreprises flamandes).

Créé en 1926, au sein du mouvement flamand en tant qu'appareil entrepreneurial, le VEV a pour tâche le développement des Flandres et la néerlandisation de la vie des entreprises.

La N-VA compte en son sein de nombreux cadres du patronat flamand.

Philippe Muyters, ancien administrateur délégué du Voka devenu ministre régional, déclarait au journal De Morgen (30 janvier 2010) :

« Le VEV, devenu ensuite le Voka, a toujours été le pilier économique du mouvement flamand. Ne nous voilons pas la face. Lorsque nous faisons un sondage pour rire parmi le personnel en préambule aux élections, beaucoup de gens choisissent la Volksunie, et ensuite la N-VA. Vraiment beaucoup. Le pas vers la N-VA n'était pas si grand, c'était dans ma nature. Lorsque j'ai finalement franchi ce pas, j'ai eu un peu l'impression de rentrer à la maison. »

Le journal *De Tijd* écrivait, en 2010 que le programme des nationalistes flamands était *« sur de nombreux points, une photocopie des rapports du Voka »*

La question royale en Belgique revêt une importance de fait plus effective que le rôle constitutionnel habituellement attribué au Roi et à la monarchie. La forme constitutionnelle tendrait à voir dans la monarchie constitutionnelle un garant somme toute symbolique de la pérennité de l'État belge, or il n'en est rien. Dans toutes les phases cruciales de l'histoire de la Belgique, et consubstantiellement liée à elle, se retrouve le roi et son « shadow cabinet ».

L'existence même de L'État-Nation Belgique est directement liée à la monarchie depuis sa création, en passant par l'acquisition « royale » de ses colonies jusqu'à l'abdication d'un jour de Baudoin pour abstentionnisme catholique lors de la signature de la loi sur l'avortement. Il est d'ailleurs intéressant de rappeler les liens puissants entre la monarchie belge et la secte franquiste de « l'Opus Dei ». La monarchie personnifie cette pure aberration qu'est la Belgique unitaire et le nationalisme « belge ». Sans monarchie pas de Belgique. C'est par ailleurs ce qu'ont très bien compris les nationalistes flamands qui revendiquent la mort de la Belgique : « België barst » ! Or, historiquement, la revendication républicaine était portée par le mouvement ouvrier du Sud du pays, le Nord, plus catholique étant plus franchement monarchiste.

Depuis la question royale dans les années cinquante, nous avons assisté à un renversement de perspective, le parti socialiste est devenu le plus fidèle soutien de la monarchie, détrônant même dans ce rôle le CD&V. On se souviendra, à titre exemplatif, du cri de Julien Lahaut, député stalinien, au parlement lors du sacre de Baudoin ; « Vive la République », qu'il paya quelques jours plus tard par son assassinat, toujours, comme pour d'autres, non élucidé à ce jour. Tout ce qui touche à la monarchie, est particulièrement contrôlé, et on se souvient de ce qu'il est advenu d'un journal gauchiste des années septante, « POUR » lorsqu'il s'en était pris à la personne, à l'époque le Prince de Liège, aujourd'hui, Albert II. Le côté « bon-enfant » et « amis » des « pauvres » et des « animaux » de la monarchie belge cache mal ses compromissions dans les pires affaires, et ses mœurs par ailleurs dissolues. La plupart de turpitudes du régime ont été couvertes par la monarchie, et son influence dépasse largement l'image paternaliste qu'elle nous vend à tout moment. Toute critique sérieuse de la situation belge à comme condition la critique de la monarchie et de la fonction royale.

L'ÉCONOMIE BELGE

INTRODUCTION

Qui sait aujourd'hui que la Belgique était en 1830, la cinquième puissance économique mondiale ? Le changement de place de la Belgique s'est fait progressivement mais s'est accéléré à partir des années 1960. Plusieurs causes y ont concouru :

- L'épuisement des ressources « naturelles » locales ou importées pour la sidérurgie en Wallonie,
- Le déplacement corolaire vers d'autres zones,
- La déconcentration des unités productives vers des entreprises de plus petite taille,

- La disparition des groupes « nationaux » rachetés par des capitaux « étrangers » et découpés en petites unités (cas des ACEC¹² et de la FN),
- Le départ d'unités productives appartenant à des secteurs mûrs (automobile).

Mais ceci n'aurait été possible sans l'étroitesse du marché intérieur solvable relativement à la capacité productive en Belgique. Ce qui entraîne une faible capacité à l'investissement et donc intégration dans des ensembles économiques plus vastes. Dépourvue d'un marché intérieur capable d'absorber même une part importante de sa capacité globale de production, la Belgique est beaucoup plus exposée aux aléas du marché mondial que les grandes nations capitalistes européennes. Elle est très dépendante à la fois en ce qui concerne ses sources d'approvisionnement en matières premières qu'en ce qui concerne ses exportations. En particulier, cela se traduit par une forte présence étrangère dans l'ensemble de son économie (environ 70 % du total de l'industrie manufacturière et près de 80 % du secteur financier).

Aujourd'hui, la Belgique, intégrée à l'Europe est une zone de sous-traitance de petites et moyennes entreprises et une plateforme logistique européenne grâce à ses quatre ports maritimes, dont Anvers, le deuxième port européen.

Les marchés extérieurs privilégiés de la production capitaliste effectuée en Belgique sont les pays voisins : Allemagne, Pays-Bas, France et Grande-Bretagne, et dans une moindre mesure l'Italie et les États-Unis.

La Belgique est un petit pays capitaliste à forte industrialisation. Les secteurs de vieille industrie, encore bien présents lors des années 1993-94, période du Plan global, ont presque tous disparus ou en voie de l'être. L'industrie manufacturière traditionnelle, qui est au cœur du capital productif, représente un peu plus de 20 % du PIB contre 24 % en 1994.

Traditionnellement pays à forte productivité du travail, ceci a permis un développement de l'emploi improductif représenté par les trois couches de la structure étatique. Lorsque le secteur productif ne permet plus ou beaucoup moins, d'alimenter cette structure improductive générale, les tiraillements, justement dus au fédéralo/régionalisme s'accroissent surtout dans le contexte de la crise fiscale de la plupart des États européens.

Depuis les années 1960, le paysage industriel belge a beaucoup changé. On est passé d'une structure fondée principalement sur les grandes entreprises à une structure où les petites et moyennes entreprises jouent un rôle grandissant. Les entreprises qui étaient massivement détenues par des capitaux « nationaux » sont actuellement entre les mains d'« étrangers » pour près de la moitié d'entre elles.

UN PEU D'HISTOIRE

Le tournant des années 1960

Jusqu'aux années 1960, en Wallonie, la grande industrie se composait pour l'essentiel d'industries extractives (les charbonnages en déclin), d'industries de première transformation (acier, métaux, chimie, verre, textile, papier) et de biens d'équipement (moyens de production). Dotées d'une composition technique relativement faible, ces sociétés employaient une main d'œuvre nombreuse et généralement peu ou pas qualifiée. La division du travail en leur sein était clairement établie entre concepteurs, contrôleurs et simples exécutants.

Au même moment, à l'heure où le pétrole et le gaz détrônaient le charbon, le port d'Anvers devient un port spécialisé dans les hydrocarbures, ce qui favorisera l'implantation d'usines pétrochimiques en Flandre.

L'expansion du port d'Anvers s'explique au XIX^{ème} siècle par la croissance de l'industrie lourde en Wallonie. Anvers est intégré au projet industriel du système belge des banques qui avaient pour cadre le monde entier, notamment à travers la construction de voies ferrées dans plusieurs continents (en Europe, en Russie et en Chine par exemple). La colonisation du Congo

¹² ACEC : Atelier de constructions électrique de Charleroi. FN : Fabrique Nationale (armement).

est l'autre facteur de la croissance d'Anvers. De nombreux canaux sont construits de Liège et du Hainaut vers Anvers.

La Flandre, qui contrairement à la Wallonie était jusque-là une région essentiellement rurale, relativement pauvre, avec une économie plus fragmentée, dont l'agriculture, le commerce et les petites entreprises constituaient l'essentiel du tissu économique (si l'on exclut les bassins industriels de Gand et d'Anvers), bénéficiant d'une main d'œuvre moins revendicatrice qu'en Wallonie et provisoirement moins touchée par une baisse de la natalité, la Flandre donc va investir dans les « nouvelles » industries que sont le montage automobile, l'électronique et les constructions métalliques.

Alors que la Wallonie voit son tissu industriel se défaire peu à peu, la Flandre fait des atouts de ses vieux handicaps. Un exemple ? Le chômage structurel d'une économie peu développée apporte la main d'œuvre nécessaire à l'essor de nouveaux secteurs d'activité.

Dans la région flamande, l'infrastructure routière a précédé celle de Wallonie, le Canal Albert a été remanié, tandis que ses ports commerciaux ont tous été modernisés (Anvers, Gand, Ostende et Zeebrugge).

La fin de la prédominance du rôle économique de la Wallonie sur la Flandre, déjà amorcée pendant l'entre-deux guerres s'achève au début des années 1960.

Des facteurs extérieurs vont favoriser l'industrialisation de la Flandre. L'un de ceux-ci est l'application de la législation anti-trust aux États-Unis qui va pousser des grands groupes américains à chercher à s'implanter en Europe. C'est aussi l'époque de l'ouverture du marché commun. L'accès à la mer, des voies de communication facilement accessibles, une main-d'œuvre abondante et qualifiée moins exigeante en termes de salaires ont rendu la Flandre particulièrement attractive. Des facteurs internes existent également, telle une fiscalité avantageuse pour les firmes étrangères qui s'implantent, des subsides accordés pour l'investissement, etc. En 1966, le PIB moyen par habitant de la Flandre dépasse celui de la Wallonie. Le textile flamand, encore industrie importante, se compose de nombreuses PME spécialisées, travaillant le coton et disposent d'un outil performant, contrairement à l'industrie textile wallonne, formée d'unités plus grandes mais moins réactives et disposant de moyens techniques dépassés.

Entre 1959 et 1969, le montant des investissements en Belgique s'élève à 113 milliards de francs belges dont 55 % ont une origine américaine. Mais, la Flandre attire près des deux tiers des investissements (55,9 %), avec des groupes comme Ford Motors à Genk (1962), Volvo à Gand et encore General Motors (Opel), BASF, Bayer, Bell Telephone (ITT) ou Monsanto à Anvers. La Wallonie récupère 30,9 % des investissements étrangers et le Brabant, 13,2 %. Les entreprises étrangères les plus modernes s'installent majoritairement en Flandre.

Du côté de la politique industrielle belge, « *Les principales dispositions en matière de politique régionale datent de 1959 et 1966, en attendant la loi de 1970 portant l'organisation de la planification et de la décentralisation économique, et créant notamment les sociétés de développement régional (SDR). Entre 1959 et 1967, la Flandre bénéficie de 58 % du montant des investissements, la Wallonie de 39,5 % et Bruxelles de 2,5 %. Ceci étant, l'essentiel de la part des investissements consacrés à la création de nouvelles entreprises va vers la Flandre, tandis que la Wallonie se consacre à l'extension ou à la modernisation d'entreprises existantes mais aussi à leur sauvetage.* »¹³.

1990

Trente années plus tard, de grands changements ont été opérés. Les charbonnages ont disparu ; les entreprises sidérurgiques ont connu de multiples restructurations, fusions, prises de contrôle par des groupes étrangers. L'industrie mécanique et métallique a été frappée par des fermetures et des faillites en nombre, notamment dans les régions du Centre, de Charleroi et de Liège. Des grands complexes industriels ont été démantelés (les ACEC, la FN) par éclatement en

¹³ Nouvelle Histoire de Belgique. 1950-1970. Dujardin & Dumoulin

petites entités, filiales ou non de multinationales. Parallèlement à l'implantation d'un complexe pétrochimique dans la zone de Felluy, la chimie traditionnelle a décliné. Solvay a disparu à Couillet. Enfin, des secteurs comme le verre (verre plat et creux), le papier, le textile ont subi d'intenses restructurations et la fermeture de nombreuses usines comme Glaverbel et Verlica (Charleroi et Momignies) et Intermills à Saint-Servais. Dans les cantons germanophones et dans le Brabant wallon les papeteries ont disparu en masse, chez Motte dans la région de Mouscron, à Verviers ; il en est allé de même dans le textile, chez Fabelta.

L'ancienne localisation des entreprises sidérurgiques s'expliquait par la proximité des mines de charbon (bassin de Liège et de Charleroi), du minerai de fer (en Lorraine) et de la possibilité de disposer de moyens de transport du minerai et des produits finis (routes, chemin de fer, voies navigables, etc.). À mesure du tarissement des gisements de minerai et de l'affirmation du transport maritime, la sidérurgie a migré à proximité de la mer, en Flandre (Hoogovens à IJmuiden, Sidmar¹⁴ à Zelzate, etc.). Le sort de la sidérurgie wallonne a été aggravé par son vieillissement dû au manque d'investissements après la guerre et par une concentration insuffisante du capital. Les différentes unités de production du secteur sont très éparpillées et de trop petite taille et sont incapables d'atteindre des niveaux de productivité compétitifs.

La pression conjuguée de l'évolution technologique, de la concurrence internationale, des délocalisations (dans le textile et la chimie notamment), de la recherche d'une plus grande productivité, de l'augmentation de l'intensité du travail et du manque d'investissements a précipité le déclin des bassins de vieille industrialisation du Borinage, du Centre, de Charleroi, de la Basse-Sambre, de Liège et de Verviers. Le paysage industriel wallon, constitué de grandes industries, a été ainsi remodelé et basé sur un large panel de petites et moyennes entreprises.

En 1993-94, l'État se trouvait en « crise fiscale permanente » latente (le montant de la dette publique dépassait 130 % du PIB), et il devait affronter une crise chronique des recettes à cause d'un marché intérieur relativement exigu. Dans ces années-là, l'intervention étatique en faveur de l'économie a été supérieure à celle d'autres pays disposant d'un marché intérieur plus étendu. Du coup, on a assisté à une explosion conjoncturelle des dépenses en soutien des entreprises (baisse volontariste des taux d'intérêt, diminution de la pression fiscale et financements directs) ainsi qu'à la dégradation de la condition prolétarienne fragilisant la cohésion de la société civile.

Aujourd'hui

En 2011, la situation est à la fois proche et assez différente de ce qu'elle était en 1993-94. Proche car le problème du montant de la dette est tout à fait d'actualité. Si le pourcentage est très en dessous de ce qu'il était à cette époque, il reste tout de même à près de 100 % du PIB. Le problème de recettes insuffisantes est aussi toujours bien présent. En revanche, la situation est très différente dans la sphère financière ravagée aujourd'hui par la crise la plus profonde de l'après-guerre. Dernière différence par rapport à la période 1993-1994, la réaction ouvrière est jusqu'à présent totalement absente.

La productivité du travail salarié en Belgique a traditionnellement été parmi les plus hautes au sein des pays forts du mode de production capitaliste. Mais cette réalité est depuis quelques années écornée par la concurrence des autres pays capitalistes, notamment des voisins proches (Allemagne et France avant tout). En 2009, la Belgique occupait la 3^{ème} place au classement des pays les plus productifs au monde, réalisé par l'institut américain *The Conference Board*. En 2011, elle avait glissé à la 5^{ème} place.

La classe ouvrière d'usine représentait plus de la moitié de l'emploi salarié en Belgique en 1970, 35 à 40 % en 1990 et environ 27 % en 2009 (1 234 600 ouvriers pour un total de 4 516 000 emplois). Elle a donc fait les frais de sa forte productivité issue de la nette croissance de la composition technique du capital productif.

¹⁴ Sidmar a été créée conjointement par Cockerill-Ougrée et l'Arbed en 1962. À l'époque, la Société Générale de Belgique est le premier actionnaire de l'Arbed.

Après avoir plongé en 2008 et en première partie de 2009¹⁵, l'économie belge a montré les premiers signes de redémarrage mi-2009. La reprise a débuté par la fin du mouvement de déstockage et par le décollage des exportations suscitées par le raffermissement du commerce international. Jusqu'à mi 2011, les variations positives du PIB ne traduisaient plus uniquement le cycle des stocks et les programmes de relance économique, mais reflétaient plus largement la relance de la production industrielle. La reprise s'est accompagnée d'une hausse des prix à la consommation. Celle-ci est passée de 0 % en 2009, à plus de 3,5 % en 2011.

L'économie belge a bénéficié en 2010/début 2011 du dynamisme retrouvé de la demande extérieure, en particulier de celle émanant des économies dites « émergentes » et de l'Allemagne. La relance de l'activité industrielle a bénéficié du niveau toujours faible des taux d'intérêt sur les emprunts hypothécaires et de la relative stabilité du marché immobilier. En Belgique, le prix moyen des habitations est de nouveau orienté légèrement à la hausse depuis la mi-2009.

Signe de la reprise sur cette période, « *le volume des investissements des entreprises devrait fléchir à un rythme moindre, de 1,3 %, en 2010, avant de se redresser de 2,4 % en 2011. Cette amélioration graduelle s'inscrit dans le contexte d'un redressement sensible du taux d'utilisation des capacités de production des entreprises – il est passé d'un étiage historique de 70,1 % en avril 2009 à 79,9 % en octobre 2010, soit un résultat proche de la moyenne des deux dernières décennies dans l'enquête auprès des entreprises de l'industrie manufacturière –, parallèlement au renforcement de la demande finale. Par ailleurs, après avoir accusé un recul de 6,5 % en 2009, l'excédent brut d'exploitation des entreprises progresserait à nouveau en 2010 et 2011, de respectivement 7,9 et 2,3 %, ce qui permettrait aux entreprises de recourir à nouveau davantage au financement interne.* »¹⁶

Mais, les mesures contra-cycliques mises en œuvre par l'État en réponse à la crise ont provoqué une détérioration significative des finances publiques¹⁷. Et ce même si avec un taux de croissance du PIB s'affichant à 2,1 % en 2010 et une relative maîtrise du dérapage budgétaire par le gouvernement intérimaire, la Belgique fait mieux que nombre de pays de la zone euro.¹⁸ La crise est désormais en train de la rattraper à grande vitesse.

LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE DE 2007

La crise financière qui a éclaté en juin 2007 ne s'était pas encore transformée concrètement en crise fiscale pour la Belgique début octobre 2011, à la différence de l'Italie ou de l'Espagne¹⁹. Mais le risque²⁰ que la Belgique y plonge à son tour montait de jour en jour. Pas plus

¹⁵ PIB belge en 2009 : -3 % (335 milliards d'euro – source BNB)

¹⁶ Revue économique 2010. P.15. BNB.

¹⁷ Au plus fort de la crise, l'Etat a « investi » près de 22 milliards d'euro dans le sauvetage des banques, soit près de 6 % du PIB. Sans compter les mesures prises pour maintenir l'emploi (extension du chômage économique aux employés, etc.), et autres lancements de travaux d'infrastructure pour tenter de maintenir l'activité économique.

¹⁸ Désormais, les nuages sombres s'accumulent dans le ciel de la reprise économique belge. Les taux de croissance de l'Allemagne au cours du second trimestre de l'année 2011 avoisinent les 0,1 % et pour le troisième trimestre sont quasi à 0 %. Idem pour la France. Sachant que l'Allemagne (et la France dans une moindre mesure) est un des principaux soutiens de la reprise économique belge...

¹⁹ Peu importe si le ratio de la dette belge sur PIB dépasse confortablement les 100 %. La « spéculation » et les agences de notation ne sanctionnaient pas encore la dette souveraine de la Belgique car elles estimaient que le dénominateur de la dette publique sur PIB (le PIB donc) se portait bien. Le secret d'une dette publique durable est la « croissance », c'est-à-dire la plus-value sociale extorquée et réalisée dans des bonnes conditions de marché. La Belgique a une dette souveraine de pays du sud de l'Europe mais une économie « réelle » de pays du Nord. Une économie « réelle » totalement intégrée dans les aires secondaires germano-néerlandaise et franco-luxembourgeoise.

²⁰ Les inquiétudes des marchés financiers à l'égard des emprunts souverains se sont étendues à la Belgique, entraînant une augmentation de l'écart de taux d'intérêt à long terme vis-à-vis de l'Allemagne, qui a atteint 135 points de base au début de 2011 (alors qu'il était pratiquement inexistant avant la crise), près de 185 points de base à fin juillet et plus de 200 points de base début août.

tard que vendredi 7 octobre, l'agence de notation financière Moody's plaçait sous surveillance négative la note de la dette souveraine de la Belgique. Depuis, le démantèlement de la banque Dexia mi-octobre (la première à tomber en Europe) et la publication des chiffres de la croissance du dernier trimestre (0 %), changent la donne. En pleine préparation du budget 2012, l'État fédéral va devoir intégrer cette chute de la croissance et les perspectives négatives futures, ce qui accroît d'autant les difficultés financières de l'État. Il semble désormais inéluctable que la Belgique soit happée à son tour par la crise fiscale et qu'une crise cyclique de la valorisation touche l'économie réelle.

La crise financière globale a sensiblement réduit les volumes de crédit disponibles à des conditions favorables pour les entreprises et les particuliers. C'est par ce canal que la crise financière se mue en crise de la valorisation. Toutefois, le désendettement des entreprises mené avec succès les années qui ont précédé l'éclatement de la crise financière (2007) et la forte accumulation de liquidités des sociétés rendue possible par la hausse du taux d'exploitation ont atténué l'impact négatif de la crise financière sur le procès de production directe de capital.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Excédent d'exploitation ²¹ des sociétés non financières (en milliards d'euros)	22,08	23,63	25,68	29,92	33,74	34,89	39,44	38,02	29,45	33,15
Variation en % (comparaison par rapport à l'année précédente)	-	7,00	8,68	16,52	12,76	3,42	13,02	-3,61	-22,54	12,57

(Source : BNB. Comptes nationaux Partie 2 – Comptes détaillés et tableaux 2001-2010)

Le meilleur indicateur du cycle productif de capital est celui des profits annoncés par les entreprises non financières. Si la définition de profit proposée par l'économie politique bourgeoise n'est pas identique à celle de Marx, les bénéfices déclarés des sociétés qui n'appartiennent pas à la sphère financière restent les données les plus fiables disponibles sur l'évolution de la valorisation du capital. Et ce à la différence du PIB qui comptabilise la totalité des échanges (y compris des échanges non productifs de nouvelle valeur). Les profits affichés par les entreprises non financières intègrent une grande partie des profits des sociétés industrielles et des sociétés commerciales issus de la réalisation de la valeur générée dans la sphère de la production. L'adoption du cumul des profits déclarés comme indicateur de cycle plutôt que le PIB n'est pas une subtilité inutile. Leur trajectoire n'est pas similaire. On peut avoir des profits qui augmentent et un PIB qui baisse. Si l'État, de loin le principal contributeur du PIB dans les pays capitalistes les plus mûrs, diminue ses dépenses, le PIB a toutes les chances de reculer. Naturellement, l'activité des entreprises en ressent. Mais celles-ci peuvent continuer à accumuler des profits en cherchant des clients privés et des marchés ailleurs. Le PIB japonais « stagne » depuis des lustres mais pas les profits des grands groupes nippons ont connu une évolution cyclique comparable à celle de leurs concurrents américains et européens

Des liquidités immenses se sont accumulées au sein de la sphère financière sans qu'elles se transforment en moyens de paiement puis en moyens de production. Sans qu'elles deviennent capital en somme. L'absence à courte échéance de perspectives d'accroissement important du taux de profit autrement que par la compression des coûts de production et, avant tout, de la masse

« Si les inquiétudes concernant les emprunts souverains ne s'apaisent pas, l'élévation des taux d'intérêt nuira aux finances publiques en pesant sur la croissance économique et en alourdissant le coût du service de la dette. » (Source : OCDE (2011), Études économiques de l'OCDE : Belgique 2011, Éditions OCDE.)

²¹ Excédent brut d'exploitation d'une entreprise, en anglais Ebitda (*Earning before interest, taxes, depreciation and amortization*). L'Ebitda correspond aux bénéfices obtenus avant déduction des charges financières, des impôts, des provisions et amortissements. C'est le bénéfice résultant des seules activités d'exploitation.

salariale a fait le reste. L'activité productive avance au ralenti ou se rétrécit dans l'occident développé. Les entreprises productives s'en sont sorties jusqu'ici et ont préservé leur capacité de générer des profits en agissant presque exclusivement sur le versant de l'extension et de la saturation du temps de travail. Des profits élevés dans un contexte de faibles investissements productifs n'ont été rendus possibles que par une pression accrue sur la force de travail et sur son salaire.

Les besoins de financement des sociétés ont baissé mais ceux des banques et des États qui ont monétisé massivement la dette, eux, ont augmenté. Rien que la zone euro, en 2011, aura émis des Bons du trésor pour environ 850 milliards d'euros. Les États-Unis vont émettre quelque 1 200 milliards de dollars de titres de la dette de l'État fédéral. Plus les États sont engagés dans les manœuvres contra-cycliques d'ampleur, plus gonflent leurs besoins de refinancement. Or, dans une période où les investisseurs et les « *market makers* » sont prudents et peu enclins à prendre des risques sur les marchés de crédit, plus la concurrence entre émissions de titres de la dette se fait âpre. La différentiation des rendements exigés s'accroît à mesure de l'augmentation de la concurrence. Autrement dit, les taux du loyer de l'argent sont d'autant plus élevés que « le marché » estime le prêt risqué. La mesure du risque du prêt est la probabilité du défaut de paiement.

Tout défaut de paiement non « organisé » (c'est-à-dire non préparé et dilué dans le temps) de l'un des États européens ciblés par « les marchés » provoquerait une ample onde de choc frappant les banques, les assurances et les fonds d'investissement de tout le continent européen et, par-là, des pans entiers du système de crédit global. Dans ce sens, à l'instar des « subprime » américains auparavant, la Grèce devient le paradigme et le déclencheur d'une nouvelle phase de la crise financière mondiale. « Sauver » la Grèce n'est pas l'objectif du gouvernement européen en gestation. Son objectif est de sauver le système de crédit global de la monétisation forcée qui se traduirait par une nouvelle série de faillites d'entreprises financières. Les banqueroutes en cascade qui s'en suivraient interrompraient en plusieurs points le circuit du crédit frappant au cœur la sphère productive. La crise financière se transformerait alors en crise d'ampleur de la valorisation. Une issue qui a été évitée de justesse au moment de la crise du « subprime », pendant la première phase de la crise financière globale.

Mais si la Grèce est un cas extrême de la crise fiscale, elle n'est pas un cas isolé. La discrimination croissante opérée par les « *market makers* » entre titres de la dette souveraine des pays de la zone euro a puni tour à tour l'Irlande, le Portugal, l'Espagne, l'Italie et, maintenant, elle s'applique désormais à la Belgique et à la France. « *La crise de la dette est devenue systémique* », a avoué Jean-Claude Trichet, le Président sortant de la BCE. Systémique et potentiellement globale, ajoutent les administrations des États-Unis et des pays capitalistes dits émergents. Comme au moment de la crise des « subprime » (prêts hypothécaires de mauvaise qualité), « le marché » exige la monétisation immédiate des instruments de crédit. Dans ce cas des titres de la dette souveraine jugés à risque de défaut de paiement. Les États de l'occident capitaliste développé ont accès à moins de moyens financiers qu'au moment de l'éclatement de la crise financière globale, en 2007, pour boucher les canaux de transmission de la crise du crédit au processus de valorisation du capital total, au système productif de nouvelle valeur.

Les États qui éprouvent des difficultés de refinancement agissent moins en représentants de l'intérêt général du système capitaliste qu'en capitalistes individuels disposés à sacrifier « *la croissance* » de leurs pays à l'assainissement de leurs budgets. La menace sur la valorisation des politiques d'austérité mises en œuvre est d'autant plus concrète que les dépenses étatiques correspondent souvent dans ces pays à la moitié du PIB dans les pays capitalistes les plus mûrs. En 2010, selon Eurostat, les recettes fiscales des États de l'Union européenne ont représenté 44 % du PIB de cette aire et les dépenses 50,3 %. Il n'est pas rare, ces temps-ci, de voir les organisations patronales « *s'indigner* » pour les manœuvres de consolidation budgétaires en cours.

L'approche d'une nouvelle crise cyclique de la valorisation que nous attendons pour l'an prochain, hâtée par la crise fiscale, détermine dès à présent le rétrécissement du volume des échanges de marchandises et des capitaux.

LA STRUCTURE DE L'ÉCONOMIE BELGE

Une économie basée sur les petites et moyennes entreprises

En 2010, sur les 1 000 plus importantes entreprises belges tant directement qu'indirectement productives, on en repère seulement 82 de plus de 2 000 salariés, 31 de plus de 4 000 et 8 de plus de 10 000. Pour ces dernières, il convient de préciser qu'en aucun cas, les plus de 10 000 salariés ne sont concentrés sur un même site d'exploitation. Le plus gros employeur (33 645 salariés) est Bpost SA dont les salariés sont répartis sur de très nombreux sites. Figure en deuxième position RANDSTAD BELGIUM NV, une société d'intérim, avec 18 576 employés.²²

En Wallonie, en 2010, plus de 95 % des entreprises occupent moins de 50 salariés. En Flandre, la proportion est quasi identique.²³

En 2002, en Wallonie, les groupes étrangers (parfois associés à des capitaux belges) totalisent plus de 65 % de l'emploi et plus de 78 % du chiffre d'affaires. La part des groupes privés à capitaux belges est respectivement de 23 % et 17 %, tandis que l'État fédéral et la Région wallonne totalisent l'un 12 % et l'autre 5 %.

Parmi les groupes étrangers présents en Wallonie, on trouve les groupes français Suez, TotalFinaElf (pétrole), BNP Paribas Fortis (bancassurance), Axa (bancassurance), Carrefour (distribution), Air Liquide, Sodexo, les groupes néerlandais ING (bancassurance), Randstad (intérim) ou TNT (transport), les Américains Caterpillar (fabrication de machines), Baxter, Dow Corning et Kraft, le Japonais Mitsubishi (dans le verre, via AGC Glass Europ), l'Indien Mittal, mais aussi le Britannique GSK (GlaxoSmithKline – pharmacie), BP (pétrole) et les Allemands BASF, Aldi, Knauf et Siemens.

En 2000, les 23 entreprises qui réalisaient un chiffre d'affaire supérieur à 1 milliard d'euro étaient toutes à capitaux étrangers. Parmi les 16 sociétés de droit belge employant plus de 3 000 personnes, trois seulement dépendaient de groupes belges. Au total, en 2000, les groupes à capitaux belges représentaient seulement 13 % de l'emploi et 23 % du total de bilan cumulé des cent premières entreprises²⁴.

Quel que soit le critère retenu, toujours en 2000, les groupes français ou associant des intérêts franco-luxembourgeois ou franco-américains occupent la première place parmi les étrangers présents en Wallonie²⁵.

Le contrôle des groupes sidérurgiques s'est presque entièrement internationalisé : il n'y a plus de sidérurgie belge ou wallonne ; les capitaux appartiennent à des groupes français, italiens, hollandais ou luxembourgeois (à la fin des années '90) et indien ou russe (2010).

Selon les estimations du FMI, la Belgique est la 18^{ème} économie mondiale (fin 2008). Elle a une structure assez semblable à celle de la Suisse (très grand nombre de PME). Le secteur primaire représente 0,7 % du PIB, l'industrie 20,7 % et les services 67,9 %. La Belgique est favorisée par sa situation géographique, un accès direct à la mer, un très dense réseau routier et le développement d'aéroports régionaux. Anvers est le 2^{ème} port européen. De nombreuses sociétés chimiques y sont installées (2^{ème} centre pétrochimique mondial en taille). L'économie belge a atteint un haut degré d'interdépendance avec l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et le Luxembourg.

Les principaux secteurs économiques belges

Il n'entre pas dans le cadre de ce travail de réaliser un annuaire des entreprises en Belgique. Outre les grandes lignes qui la caractérisent, indiquées précédemment, nous nous limiterons à un tableau des secteurs et des aperçus de quelques-uns.

22 http://www.vanhecke.com/top1000/persons_employed/

23 Pour une comparaison Wallonie/Flandre voir appendices statistiques en fin de texte.

24 Source : CRISP N°1761

25 Source : CRISP N°1761

	Emplois		% PIB	entreprises	Principales	CA
	Nombre	%				Mds €
Energie	26 600	0,6	1,9	500	Electrabel, SPE	
Télécommunications	29 286	0,65	?	5 831		
Commerce et Distribution	606 800	12,7	12,1		Carrefour, Delhaize et Colruyt	
Construction	262 100	5,8	5,4			
Agroalimentaire			1,85		Inbev	
Transports et communication	293 100	6,5	8,9		SNCB	61,8
Horeca *	147 200	3,3	1,7			
Textile habillement	22 771	0,5	0,5			
Chimie	67 900	1,8	2,8		Recticel, Bayer, Solvay	
Métallurgie/Sidérurgie	99 600	2,2	2,1		ArcelorMittal	
Fabrication Machines & Equipements	84 500	1,9	2,2		FMYC, Mécatech	
Automobile/matériel de transport	44 400	0,99			VW, Volvo	
Aéronautique	24 700	0,55			SONACA, Techspace Aero Barco NV	
Banque	62 189	5,8		102	BNP Paribas Fortis, KBC, Dexia, ING	
Assurances	81 000	1,8				

*=Hôtellerie/Restauration/Cafés

Transports et communications

Ce secteur comprend les transports terrestres, transports par eau, transports aériens, services auxiliaires des transports et les postes et télécommunications.

La part de ce secteur dans les activités productives de l'économie belge s'élève à 8,9 % (61,8 milliards d'euro) en 2009 contre 9,2 % en 2008.

En 2009, l'emploi salarié dans le secteur « transports et communications » a diminué de 4 600 travailleurs en Belgique (-1,6 %), alors que l'évolution était positive en 2008, avec une croissance de 1,0 % (soit une progression de 2 800 travailleurs. Sur la période 2000-2009, on enregistre une légère diminution de l'emploi salarié de la branche, soit 0,2 %. Relativement à l'emploi total, le secteur « transports et communications » représente en 2009 près de 8 % de l'emploi (293 100).

*« Les PME (< 50 travailleurs) représentent 93,9 % des entreprises, mais seulement 27,3 % de l'emploi total du secteur " transports et communications ". Quant aux grandes entreprises (à partir de 500 travailleurs), bien que ne représentant que 6,1 % des entreprises, fournissent quand même 72,7 % des emplois du secteur " transports et communications " »*²⁶

En termes d'entreprises, les sous-secteurs « transports terrestres, par eau et aérien », représentent à eux seuls 73,1 % des entreprises du secteur (avec 5 781 unités). Il est suivi du sous-secteur « entreposage et services auxiliaires des transports », avec 20,6 % (1 630 unités). Le sous-secteur « communications - activités de poste et de courrier », quant à lui ne représente que 6,3 % d'entreprises du secteur (495 unités).

Cette même hiérarchie est respectée en termes d'emplois sectoriels. Ainsi, le sous-secteur « transports terrestres, par eau et aérien », se retrouve en tête avec 60,1 % d'emplois du secteur (136 431 personnes), suivi du sous-secteur « entreposage et services auxiliaires des transports »,

²⁶ Panorama de l'économie belge. SPF Economie. 2010

avec 22,4 % d'emplois sectoriel (50 760 personnes). Le sous-secteur « communications - activités de poste et de courrier », ferme la marche avec 17,5 % d'emplois du secteur (39 741 personnes).

La Belgique compte quatre ports maritimes localisés sur un littoral de 66 km (Anvers²⁷, Gand, Zeebrugge et Ostende) et de nombreux ports fluviaux importants comme ceux de Liège - 3^{ème} port intérieur d'Europe - et de Bruxelles. Ces infrastructures ont permis le développement des activités connexes telles que l'affrètement, le groupage et le stockage.

Le port d'Anvers comprend quatre secteurs principaux d'activité : le secteur portuaire (armement maritime, transbordement, manutention des marchandises), le secteur du commerce international et du commerce de gros (diamant²⁸, mais aussi pétrole, produits chimiques, miniers, métallurgiques, automobile), le secteur industriel (pétrole, chimie, pétrochimie, fabrications métalliques, automobile, électronique, alimentaire), et le secteur financier et des services. Le port d'Anvers génère 10 % du PIB flamand pour 150 000 emplois et il est le deuxième port européen et le quatrième mondial. Sa superficie occupe plus de 13 000 hectares. 96 millions de tonnes de marchandises y ont été traitées au premier semestre 2011, soit une hausse de 10,4 % par rapport à la même période en 2010, pourtant déjà une année record.

De même que dans la province d'Anvers, l'arrondissement d'Anvers concentre la plus grande part des activités de la province, l'arrondissement d'Hal-Vilvorde, en contact plus étroit avec la région de Bruxelles-capitale a un poids économique très important (aéroport de Bruxelles-National).

« Le transport de marchandises à l'intérieur du pays s'effectue essentiellement par la route, mais la part des voies navigables intérieures est élevée par comparaison avec les autres pays. Les réseaux routiers, autoroutiers et ferroviaires sont bien développés et parmi les plus denses de l'OCDE, mais les embouteillages sont fréquents dans les goulets d'étranglement, en particulier dans l'agglomération de Bruxelles (qui est l'une des villes les plus congestionnées d'Europe – Le Soir, 2010) et d'Anvers. »²⁹

Industrie chimique – chimie de base

Ce secteur industriel pour lequel la Belgique est un acteur mondial important et le deuxième secteur en Belgique, présente un fort degré de spécialisation. Ce secteur est majoritairement localisé en Flandre où les groupes suivants sont présents : Recticel, Bayer Anvers, Solvay (2 450 personnes en 2009 en Belgique -dont la moitié à Bruxelles- pour un total de 16 785 en 2010), Agfa Gevaert. Anvers est le 2^{ème} centre pétrochimique mondial après Houston au Texas.

Automobile - matériel de transport

Au cours des dix dernières années, ce secteur n'a cessé de décroître. Cette décroissance s'est encore accentuée durant les trois dernières années. D'après le SPF Economie 2010, *« l'évolution à un an d'écart révèle une chute de 15,5 % en 2009 après un recul de 8,4 % en 2007 et de 16,3 % en 2006 contre une croissance moyenne de 8 % au début de la décennie. Ce recul s'explique principalement par le renchérissement des prix de biens de consommation intermédiaire (les produits sidérurgiques dont l'acier et les produits énergétiques dont le pétrole) mais aussi par des difficultés qu'ont connues certains constructeurs automobiles à l'instar de VW-Forest en 2007 »* et d'Opel en 2010 (NDR).

Cette décroissance économique s'est répercutée en termes d'emploi, reflétant partiellement les restructurations opérées dans le secteur automobile. Le niveau de l'emploi du secteur automobile atteint 44 400 personnes en 2009 contre 55 700 personnes en 2006, soit une baisse de 20,3 %.

²⁷ L'accès d'Anvers à la mer se fait par les Pays-bas.

²⁸ L'industrie de fabrication des diamants n'existe plus.

²⁹ Source : Études économiques de l'OCDE : Belgique 2011.

	Audi WV	Ford	Volvo	Opel	4 grands	Autres et Equipementiers	Total
Site	Forest	Genk	Gand	Anvers			
Effectifs 2000	5 226	11 461			28 888	35 112	64 000
Effectifs 2010	2 200	5 250	2 900	0	10 350	34 050	44 400

L'activité principale du secteur automobile belge est l'assemblage, les centres de décisions se trouvant à l'étranger. La production d'Audi Forest (ex VW) en 2010 a légèrement augmenté (+ 8 %) en raison du lancement du nouveau modèle A1 en avril 2010.

Ford Genk, qui ne produit que de gros modèles (Galaxy, Mondéo, S-Max) a subi le contrecoup de ces incitants à l'achat en 2009 : l'usine a alors connu sa plus forte baisse de production sur un an. En 2010, par contre, un très léger sursaut s'est manifesté avec une augmentation de + 1 %.

Volvo Gand est la seule usine d'assemblage à avoir augmenté significativement son niveau de production en 2010 (+ 21 % de voitures). Volvo a bénéficié du succès commercial de son nouveau modèle XC60 et des versions Drive économes en carburant de ses modèles C30, S40 et V50, qui se sont bien vendues. En 2010, la production a considérablement augmenté avec la sortie de la nouvelle S60 et une montée en puissance dans la production du SUV XC60.

L'accord de rachat de Volvo par Geely a été conclu avec Ford, le 28 mars 2010, à Göteborg et finalisé officiellement, le 2 août 2010. Les responsables de Geely promettent qu'ils maintiendront l'équipe dirigeante ainsi que les centres de production en Europe (les usines de Gand et de Göteborg).

Opel Anvers a été victime de l'arrêt de la production de l'Astra en 2009 et de la fermeture de l'usine annoncée fin janvier 2010 et finalisée en décembre de la même année.

Fermeture d'Opel Anvers

Le jeudi 21 janvier 2010, General Motors annonce aux syndicats d'Opel à Anvers son intention de fermer l'usine et de licencier ses 2.600 salariés. La décision est motivée par la surcapacité de production dans un marché automobile européen en pleine dépression. Afin d'assurer sa survie, Opel doit réduire sa capacité de production d'environ 20 %.

La production chez Opel à Anvers initialement prévue jusqu'au 30 juin 2010 a été néanmoins maintenue jusque fin 2010. Un repreneur aurait dû être trouvé pour le 30 septembre (date butoir pour la reprise éventuelle). Les différentes négociations engagées entre la direction d'Opel Anvers et différents candidats repreneurs ayant échoué, on s'est dirigé vers un scénario de fermeture définitive qui s'est concrétisé au 31 décembre 2010.

Globalement, la fermeture de GM Opel Anvers dont les prémisses remontent à 2006 est la résultante de divers facteurs :

1. Surcapacité / marché très concurrentiel / saturation

Le secteur automobile était en crise structurelle depuis avant 2005. Cela se manifestait notamment par une surcapacité et une inadaptation aux critères environnementaux. Cette crise structurelle a été aggravée par la crise financière de 2007 et la récession qui en a découlé.

Nonobstant l'apport de 6,3 milliards d'euros (pour survivre), GM Europe/Opel n'était pas viable. Sa surcapacité restait trop importante et obligeait à envisager la fermeture, au moins de l'un des sites du constructeur.

La baisse des ventes sur le marché américain où Opel Anvers écoulait 15 % de sa production constitue un élément conjoncturel.

2. Marché national restreint

Le marché intérieur belge est très limité dans la mesure où, en période normale, il n'absorbe que 15 % de la production d'Opel Belgium.

3. Restructuration annoncée depuis 2004

Déjà en 2004, Opel Anvers avait fait l'objet d'un premier plan de restructuration (forte baisse d'effectifs). Ce premier plan ayant été finalisé en 2005, il a été suivi par un second plan de restructuration en 2007 (annoncé dès 2006) qui visait à réduire de moitié la capacité de

production, pour aboutir, à l'horizon 2010/2011, à la fermeture de trois sites sur neuf et la suppression de 9 à 10 000 emplois sur les 50 000 existants en Europe.

Le « plan de renaissance » interne de GM Opel, qui participait aux efforts de restructuration, et qui visait à économiser 750 millions de dollars sur les coûts du travail dès 2009, constituait une menace permanente pour les emplois dans les usines en Europe.

Ensuite est intervenue la crise de 2007 et la mise sous Chapter 11 de GM USA³⁰.

4. Succession de l'Astra

L'Astra était en fin de vie et la production fléchissait déjà avant la crise de 2007.

En 2006, la Direction des industries mécaniques et connexes annonçait que le site d'Anvers serait, à terme, mis en compétition avec trois autres sites pour le remplacement de la production du modèle Astra. En 2009-2010, il ne devait rester que trois sites de production d'Astra sur quatre (Bochum, Ellesmere Port, Gliwice) selon un responsable d'Opel au sein du groupe GM-Europe.

En 2008, les craintes quant à des problèmes de nature structurelle que le site d'Anvers allait rencontrer dans un avenir proche se confirmaient étant donné que la production de l'Astra devait s'arrêter en 2010/2011 (selon les modèles d'Astra) et qu'aucun nouveau modèle n'était envisagé par le Top management Europe pour assurer la relève sur le site.

5. Les SUV

Annoncé en mars/mai 2008, l'assemblage de SUV, destinés notamment au marché américain (SUV de marque Chevrolet), était aussitôt remis en cause en août 2008.

Néanmoins, de grands espoirs reposaient sur l'assemblage de ces SUV, prévue pour janvier 2011. Or, parallèlement à l'annonce de fermeture du site d'Opel Anvers, il a été annoncé que cette production était destinée à la Corée du Sud.

Répercussions de la fermeture sur les sous-traitants

À court terme, 15 à 24 % des équipementiers travaillant avec Opel et situés en Belgique ont été touchés. Pourtant, la majorité des fournisseurs d'Opel Anvers devraient être relativement épargnés vu qu'ils fournissent également les autres usines européennes du groupe ainsi que d'autres constructeurs automobiles. La majorité des équipementiers fournissant Opel Anvers sont localisés en Allemagne et dans le reste de l'Europe, soit 808 entreprises par rapport aux 24 établies en Belgique.

En décembre 2010, la firme la plus touchée était Johnson Controls Automotive : celle-ci, devait en effet, fermer ses portes. Elle avait déjà perdu 120 emplois fin 2009 affectés à la production de sièges pour la VW Polo (production terminée fin 2009) et n'occupait plus, depuis lors, que 180 travailleurs à la production de sièges pour l'Opel Astra.

Point de vue lutte de classe

Zéro pointé. À part une demi-journée de grève syndicale, les travailleurs d'Opel Anvers n'ont à aucun moment tenté de s'opposer à la décision de fermeture de l'usine. Ils sont restés jusqu'au bout en attente derrière leurs syndicats qui négociaient à leur place main dans la main avec le gouvernement flamand.

Le gros des entreprises du secteur automobile est composé d'équipementiers, localisés plus particulièrement en Flandre (310 firmes au total pour tout le pays).

Environ 750 000 voitures et 90 000 véhicules utilitaires, autobus et autocars (construits par Volvo Trucks, VDL Jonckheer et Van Hool et Caterpillar) sont assemblés chaque année en Belgique dont près de 90 % sont exportés.

Secteur financier

L'État a renfloué différentes banques en 2008 pour un montant de 21,64 milliards d'euro. Mais contrairement à certaines idées reçues, les banques ont reçu des prêts et non des dons de la part de l'État, et souvent, avec des taux d'intérêt élevés et des clauses de remboursement sévères.

³⁰ Les lois fédérales US régissent la façon dont les entreprises font faillite ou apurent une dette écrasante. Une société en faillite, le « débiteur », peut utiliser le chapitre 11 du Code des faillites pour « réorganiser » ses activités et tenter de renouer avec la rentabilité. La direction de l'entreprise continue de diriger les opérations commerciales au jour le jour, mais toutes les décisions relatives aux questions importantes doivent être approuvées par un tribunal des faillites.

Par exemple, KBC a reçu 7 milliards d'euro de prêts en 2008 au taux d'intérêt de 8,5 %, versé annuellement, assorti de clauses de remboursement anticipatif assez sévères : remboursement de 115 % de la somme au fédéral si remboursement anticipé et 150 % à la Région flamande dans le même cas de figure.

Si le bilan de l'État belge a été négativement influencé en 2008 et en 2009 (6 % du PIB) par les opérations de sauvetage de Fortis, Dexia, Ethias et KBC, en 2010, l'État a perçu 300 millions de Dexia et 340 millions de KBC en primes de garantie, sans oublier le versement de dividendes (+191,6 millions en 2010).

En 2011, la Belgique devrait percevoir un dividende de 268,3 millions d'euros de BNP Paribas. L'État belge devrait aussi toucher un dividende de la part de BNP Paribas Fortis, l'ex Fortis Banque, dont il est actionnaire à hauteur de 25 %. Ce dividende pourrait osciller entre quelques dizaines et une centaine de millions d'euros suivant l'Echo du 18/02/2011.

Reste que les 4 principales banques belges sont de plus en plus dans le collimateur des marchés du fait de leur exposition à la dette de la Grèce, de l'Irlande, de l'Espagne, du Portugal de l'Italie et de l'Europe de l'Est. La note sur le crédit à long terme de KBC vient d'être dégradée fin septembre par Moody's. L'agence de notation craint que KBC ne puisse rembourser à temps les aides reçues de l'État notamment à cause de son exposition aux créances douteuses en Europe de l'Est (Hongrie) et en Irlande.

Le cas de Dexia est exemplaire : recapitalisée en 2008 à hauteur de 6 milliards d'euros par les autorités publiques françaises, belges et luxembourgeoises, Dexia allait replonger avec la tempête qui a emporté les banques empêtrées dans la dette grecque. Le régulateur bancaire français avait prévenu Dexia Crédit Local, dès août 2010, que sa situation de liquidité n'était pas conforme aux minima requis et qu'il envisageait de mettre la filiale de financement des collectivités locales de Dexia sous « surveillance spéciale » et de nommer un contrôleur.

En août, Dexia annonce la perte la plus lourde de son histoire.

Malgré la cession d'un portefeuille d'actifs toxiques, la banque franco-belge est minée par ses engagements dans les obligations de l'État grec. L'effondrement rapide de la banque va entraîner sa division en deux. Le 10 octobre, les administrateurs de la banque approuvent la nationalisation de ses activités belges par la Belgique, lançant son démantèlement. Le gouvernement français pour sa part adosse les activités de financement de collectivités locales de la branche française à la Caisse des Dépôts et à la banque Postale. Une « bad bank » contenant les actifs toxiques pour l'instant invendables, sera créée avec des financements garantis par les États français, belge et luxembourgeois. Fin octobre la banque annonce que ses besoins de fonds propres s'élèvent à 1,7 milliard d'euros.

Structure du secteur bancaire³¹

	1993	2000	2005	2007	2008	2009
Nombre de banques						
de droit belge ³²	112	72	54	52	49	46
- de Belgique	-	44	26	25	22	20
- d'autres pays de l'UE	-	21	23	22	21	19
- de pays non-membres de l'UE	-	7	5	5	6	7
de droit étranger	39	47	50	58	56	56
- de pays membres de l'UE	24	34	41	49	47	47
- de pays non-membres de l'UE	15	13	9	9	9	9
Nombre total de banques établies en Belgique	151	119	104	110	105	102
Nombre de personnes employées	76.281	76.364	68.478	66.827	65.172	62.199

31 Source : Febelfin - Vade-mecum statistique du secteur bancaire 2009.

32 Les banques de droit belge sont subdivisées selon la nationalité de la majorité ou la participation la plus forte au sein de l'actionnariat.

On constate, à la lecture de ce tableau, que comme pour les industries, ce secteur est lui aussi très largement ouvert aux capitaux étrangers. Depuis le rachat de Fortis par BNP Paribas, ce sont les institutions financières françaises qui sont prédominantes, celles-ci contrôlant 24 % des banques en Belgique. Elles devancent celles des Pays-Bas (16 %), d'Allemagne (8 %), et du Royaume Uni et Luxembourg (6 % chacun).

Les quatre plus grandes banques sont BNP Paribas Fortis, KBC, Dexia, ING.

L'ensemble du secteur financier (banques, assurances, BNB, gestionnaires de fonds, etc.) employait 143 603 personnes en 2008.

Le marché du travail belge

Depuis la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, les femmes ont rejoint en grand nombre le marché du travail. En 1999, la population active totale comptait 58,0 % d'hommes et 42,0 % de femmes. En 2009, la proportion des femmes a augmenté de 3,2 %, atteignant 45,2 %.

Les entreprises assujetties à la TVA ayant un siège social en Belgique ont augmenté de 14 905 unités en 2010 et atteint 768 759, en croissance de 1,98 % par rapport à 2009. Quelque 61,5 % des entreprises se situent en Flandre, 27,7 % en Wallonie et 10,7 % à Bruxelles. Près des deux tiers (10 164 unités) de l'augmentation nette concernent la Région flamande.

En 2010, le marché de l'emploi enregistre une reprise et le nombre de travailleurs dans le secteur privé atteint 2 699 954 personnes occupées. Ceci correspond à une augmentation de 1,2 % ou de 31 909 emplois, par rapport à 2009, où le nombre d'emplois avait diminué pour la deuxième fois en 11 ans. La diminution précédente s'est produite en 2002.

En comparaison avec 2002, où une perte de 12 611 emplois était enregistrée, l'impact négatif est nettement plus important en 2009, où la perte atteint 33 426 emplois. En 2009, on observe un mouvement contraire à celui de 2002 où seules les entreprises de moins de 10 travailleurs accusaient une perte du nombre d'emplois (- 38 059), alors que les autres entreprises (plus de 10 travailleurs) enregistraient des emplois supplémentaires, toutefois insuffisants pour empêcher au total un recul de l'emploi.

Alors qu'en 2009, les entreprises de moins de 10 travailleurs connaissent une croissance des emplois, ce sont à présent les entreprises employant entre 10 et 50 travailleurs (-8 055) et les entreprises employant plus de 50 travailleurs (-26 123) qui perdent des postes de travail. Comme en 2003, ce sont surtout les entreprises employant plus de 50 travailleurs qui assurent la reprise de l'emploi en 2010 (2003 : 20 389 ; 2010 : 28 872).

Depuis 2000, on enregistre près de 333 770 emplois supplémentaires, principalement dans les entreprises employant plus de 50 travailleurs (246 777 ou 73,9 % du total), suivies des entreprises employant entre 10 et 50 travailleurs (49 608 ou 14,9 %) et des entreprises de moins de 10 travailleurs (37 385 ou 11,2 %).³³

Les entreprises employant plus de 50 travailleurs sont les plus intensives en emplois. Elles représentent 59,3 % du total avec 1 599 924 emplois. On enregistre 483 477 emplois (17,9 %) dans les entreprises de moins de 10 travailleurs et 616 553 (22,8 %) dans les entreprises employant entre 10 et 50 travailleurs.

En 2010, le secteur de l'industrie reste, à l'instar des années précédentes, le plus grand pourvoyeur d'emplois du secteur privé avec 505 792 postes³⁴ et une part relative de 18,7 %. Il est

³³Plus de 60 % des nouveaux emplois sont fortement subsidiés.

270 000 nouveaux emplois ont été créés en Belgique entre 2005 et début 2011, selon une analyse publiée par l'économiste Philippe Defeyt, de l'Institut du développement durable. Près d'un tiers de cette croissance (environ 90 000 emplois) s'explique par le boom du secteur des titres-services. « Si l'on tient compte en outre des emplois win-win, plus de 60 % de la croissance de l'emploi sont liés à des emplois hautement subsidiés », explique Philippe Defeyt.

« Cette situation pose la question de la soutenabilité budgétaire de ces dispositifs, en particulier lorsqu'on connaît la santé précaire des finances publiques. » (L'Echo, 11 août 2011)

³⁴Tous ces chiffres sont à prendre avec le grain de sel nécessaire, non parce qu'ils seraient erronés, mais, parce que dans les statistiques officielles, des emplois industriels se retrouvent comptés dans les catégories de services

suivi par le secteur du commerce (18 %), qui s'est repris après une légère baisse en 2009. Avec une part relative de 14,4 %, le secteur de la santé retrouve son niveau de 2008. Après un recul en 2009 avec une part relative de 9,4 % pour les services administratifs et de soutien, celle-ci s'élève désormais à 11,6 % en 2010. Enfin, le cinquième grand secteur en importance est la construction avec 212 629 emplois et une part relative de 7,9 %.

En Belgique, l'emploi a été relativement moins touché que dans les autres pays européens, non parce que la crise a été moins forte, mais parce que l'État a autorisé les entreprises à recourir à des mesures de chômage dites « économique » ou « de crise ». Ces mesures ont permis aux entreprises de ne pas licencier leurs travailleurs (ouvriers ou employés), mais de les mettre au chômage le temps que leur activité redémarre. Ces mesures (qui ont encore cours à l'heure actuelle – septembre 2011) ont été bénéfiques pour les entreprises à plus d'un titre. D'une part, la charge salariale, durant la période de chômage est prise en charge par l'État (avec une faible participation de l'entreprise) et d'autre part, dès que la reprise s'amorce, l'entreprise ne doit pas déployer de grands moyens pour retrouver du personnel qualifié.

« La relativement bonne tenue du marché du travail s'explique dans une mesure importante par un doublement du nombre de travailleurs à horaires réduits, formule dont l'objet est d'aider les entreprises à maintenir des liens solides avec leurs principaux salariés en cas de ralentissement de l'activité. En 2009, la proportion a atteint 6 % de l'ensemble des salariés (3 % en équivalent plein-temps), ce qui signifie que la Belgique a recouru deux fois plus à cette formule que les autres principaux utilisateurs de celle-ci (l'Allemagne et l'Italie). Bien que les travailleurs temporaires et intérimaires aient aussi été visés pendant la crise, ce sont surtout des travailleurs titulaires de contrats permanents qui en ont bénéficié, les autres étant confrontés à un chômage plus élevé, ce qui a accentué la segmentation du marché du travail. (...) les critères d'éligibilité sont relativement peu stricts car l'entreprise n'est pas obligée d'obtenir l'accord des syndicats ni de respecter certaines obligations, comme la fourniture d'une formation, la présentation d'un plan de redressement, des restrictions concernant les licenciements ou des obligations de recherche d'emploi pour les travailleurs concernés. De ce fait, ce dispositif est autant utilisé, même dans une conjoncture économique normale, qu'il l'a été en Allemagne pendant la crise. »³⁵

« Le taux de chômage pour la Belgique a atteint 11,7 % en janvier 2011, marquant une baisse de 0,5 point de pourcentage à un an d'écart. Les disparités régionales restent importantes. Le taux de chômage en Flandre est en baisse depuis septembre 2010 pour s'établir à 7,2 % en janvier 2011. Cette contraction s'observe aussi en Wallonie où le taux a été ramené à 16,5 % en janvier 2011. La région de Bruxelles-Capitale en revanche enregistre un taux de chômage de l'ordre de 23,1 %. Bien que cette région connaisse traditionnellement un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale, ce niveau est particulièrement élevé en comparaison de sa tendance de moyen terme.

Le taux de chômage de la zone euro considérée dans son ensemble s'est stabilisé depuis quelques mois à 10 %. Selon le taux de chômage harmonisé (définition Eurostat), la Belgique a affiché un taux de 8,1 %, en décembre 2010, soit un taux en recul depuis le mois de septembre 2010 et en deçà du résultat de décembre 2009. »³⁶

ou de commerce, par exemple pour certains travailleurs du transport, ou des travailleurs de maintenance de camions ou d'avions, etc.

³⁵ Source : OCDE (2011), Études économiques de l'OCDE : Belgique 2011, Éditions OCDE.

³⁶ Panorama de l'économie belge. SPF Economie. 2010

Immigration et taux de chômage

« Les immigrés et leurs descendants connaissent des taux d'emploi beaucoup plus faibles et des taux de chômage beaucoup plus élevés que dans les autres pays européens, notamment par comparaison avec les enfants d'autochtones. Cette situation peut s'expliquer par une certaine discrimination, encore que celle-ci ne semble guère plus prononcée en Belgique que dans les autres pays de l'OCDE. Elle peut aussi tenir en partie à un niveau d'instruction relativement faible, notamment sur le plan des langues, puisque les immigrés sont confrontés à deux langues officielles : à Bruxelles, par exemple, les immigrés apprennent généralement le français, mais les emplois offerts sont souvent situés en Flandre, autour de la capitale. »³⁷

Immigration

« Non seulement les travailleurs issus de l'immigration ont été assez durement touchés par la crise mais ils représentent une importante réserve de main-d'œuvre largement sous-utilisée. Globalement, plus de 12 % de la population est issue de l'immigration (première et deuxième génération) et environ un quart des moins de vingt ans ont au moins un parent né à l'étranger ; cette proportion est l'une des plus élevées des pays européens de l'OCDE. En outre, les performances sur le marché du travail des migrants originaires de pays extérieurs à l'UE (non nationaux) sont l'une des plus mauvaises de l'UE avec un taux d'emploi inférieur à celui des nationaux et un taux de chômage trois fois plus élevé que celui des nationaux.

Le taux de chômage élevé des migrants est, dans une certaine mesure, aggravé par des caractéristiques propres à la Belgique telle que le taux de chômage élevé des jeunes, car 55 % des migrants non-UE appartiennent à la tranche d'âge 15-34 ans contre 38 % pour les citoyens nés en Belgique. Les taux d'emploi sont faibles pour tous les jeunes de la cohorte d'âge 20-24 ans mais pour les migrants non-UE ils le restent durant toute leur vie active, contrairement à ce qui se passe pour les citoyens belges et les ressortissants de l'UE pour lesquels le taux d'emploi de la cohorte d'âge suivante est déjà conforme au niveau national.

Les migrants ont un niveau d'études relativement bas ; environ la moitié d'entre eux sont peu qualifiés contre moins d'un tiers pour les nationaux. »³⁸

Quelques différences structurelles entre la Flandre et la Wallonie

La Wallonie est le premier partenaire commercial de la Flandre.

Le revenu moyen par an et par habitant en Wallonie est de 12 357 euros contre 14 026 euros en Flandre. (Source: INS, revenus 2004, exercice 2005).

La part de l'emploi public dans l'emploi régional est une autre grande différence entre les tissus économiques régionaux du Nord et du Sud du pays. En effet, la part de l'emploi public flamand est de 25,5 %, alors qu'il est de 38,8 % en Wallonie. D'après les statistiques officielles, le secteur public wallon représente presque un tiers du nombre total de l'emploi régional et contribue pour 21 % à la valeur ajoutée de la Région. Comparativement, en Flandre, la contribution du secteur public à la valeur ajoutée n'est que de 12,3 % (source: SPF Economie, 2005). En conséquence, le secteur privé contribue pour 70 % en Flandre, alors que le secteur privé wallon n'y contribue qu'à 58 %³⁹.

Depuis 2000, l'économie wallonne connaît un regain de vitalité. Une étude de la KBC, basée sur des chiffres de la Banque nationale, montre que la croissance annuelle moyenne en Wallonie a été de 1,8 % entre 2000 et 2005, contre 1,7 % en Flandre⁴⁰

De plus, la Flandre est confrontée à une série de problèmes dont la mobilité autour des centres urbains et la pénurie de terrains industriels (rares et très chers), ce qui incite certaines

³⁷ Ibidem.

³⁸ Ibidem.

³⁹ Source : Situation économique de l'entreprise en Wallonie, UWE, juin 2006

⁴⁰ Source : Trends Tendances, 11/12/2007

entreprises à venir s'installer en Wallonie. Les terrains industriels wallons sont trois fois moins onéreux et en moyenne 25 % plus grands que ceux du Nord⁴¹.

Enfin, la fiscalité reste élevée en Flandre (plus élevée qu'en Wallonie) et la législation environnementale très contraignante dans un contexte d'exploitation industrielle et agricole intensive. Actuellement, la Wallonie joue la carte des incitants financiers accordés aux « zones de développement économique » afin de démarquer favorablement sa fiscalité de celle de la Flandre.

Les structures économiques de la Wallonie et de la Flandre sont différentes: la Flandre a une économie régionale plus technique: dans son top 7 des secteurs régionaux, la distribution, les autres industries et les services aux entreprises représentent proportionnellement plus d'entreprises et d'emplois que ces mêmes secteurs en Wallonie. En Wallonie les principaux secteurs, notamment du point de vue du nombre d'entreprises, sont la construction, le commerce de détail et les autres industries, moins utilisateurs de technologies dans leur métier de base.

L'économie wallonne repose actuellement sur des secteurs où la création nette d'emplois ne compense pas la suppression de ceux-ci (par exemple les industries) ou sur des secteurs où la production de valeur ajoutée est faible (Horeca, transport) ou encore sur des secteurs où la production de valeur ajoutée est dans la moyenne nationale, mais où la productivité du travail par personne occupée est plus faible (par exemple le commerce de détail).

LES SYNDICATS

UNE OFFRE CONSISTANTE

La Belgique présente toujours un fort taux de syndicalisation chez les salariés et une offre multiple en matière de syndicats.

Les quatre principaux syndicats regroupant la majorité des travailleurs belges sont : la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC/ACV – 1 700 000 membres en 2010), la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB/ABVV – 1 500 000 membres en 2011), la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB/ACLVB – en 2008, environ 260 000 membres, dont plus de 55 000 proviennent des services publics), et la Confédération Nationale des Cadres (CNC – environ 20 000 membres)⁴².

Le personnel des grandes entreprises et de la fonction publique est syndiqué quasiment en totalité. Les taux de syndicalisation sont plus faibles dans les PME. Toutefois, on admet une estimation d'affiliation de 70 % en moyenne.

Les syndicats se retrouvent à tous les niveaux de gestion des entreprises et de la force de travail. Par exemple, ce sont eux qui gèrent directement le versement des allocations de chômage à leurs membres.

Au niveau national, on retrouve les syndicats impliqués dans trois conseils : le conseil Central de l'Economie, le conseil Supérieur pour la Sécurité et le conseil du Travail National (législation du travail). Ils exercent ces fonctions paritairement avec des représentants du patronat (FEB/VBO).

Au niveau sectoriel, il existe un Comité Paritaire pour les ouvriers et un autre pour les employés, compétents pour les questions économiques et relations du travail. Il est composé paritairement de représentants des syndicats et de représentants du patronat au niveau des fédérations professionnelles. C'est en particulier lui qui négocie les conventions sectorielles.

Au niveau de l'entreprise, il existe :

- Un conseil d'entreprise pour les entreprises occupant plus de 100 personnes. Il est composé paritairement d'employés de la société élus pour quatre ans et de représentants de la direction. Il a droit à de l'information économique et doit être informé des changements dans l'organisation, des grands investissements, des restructurations et des fermetures.

⁴¹ Source : *L'Echo*, mai 2008

⁴² Il n'existe pas de statistique officielle sur l'affiliation à un syndicat.

- Un Comité de Sécurité pour les entreprises employant plus de 50 personnes. Il est également composé paritairement d'employés de la société élus pour quatre ans et de représentants de la direction. Il est compétent pour Hygiène, Sécurité et Prévention.
- Une délégation syndicale. Le seuil d'emploi est fixé par la convention sectorielle (il est de 25 ou 30). Elle est composée de membres de la société représentant les syndicats et désignés par eux, assistés par des syndicalistes permanents n'appartenant pas à la société. Dans les réunions, les représentants de la direction peuvent se faire également assister par des permanents des fédérations. Sa compétence porte sur les conventions collectives, les salaires et les relations du travail. Elle siège en réunions séparées pour les ouvriers et les employés. Les représentants du personnel bénéficient d'une protection en cas de licenciement dès qu'ils sont sur les listes de candidature aux élections. Les élus sont protégés jusqu'à la fin de leur mandat plus x mois dépendant de leur ancienneté et du secteur. Les non élus sur la liste bénéficient de la moitié de la protection des élus. Les délégués désignés par les syndicats bénéficient d'un préavis d'un an plus x mois dépendant de leur ancienneté.

POURQUOI UN TEL TAUX DE SYNDICALISATION ?

Progressivement, le rôle des syndicats (surtout depuis la grève de 1960-1961) s'est réduit à un rôle de gestionnaire des problèmes sociaux et personnels de ses membres.

Actuellement, la compétition entre les deux plus grands syndicats les amène à développer une course de services aux consommateurs que sont ses adhérents-affiliés. Cette compétition consiste à offrir le maximum de services possibles qu'une organisation syndicale peut proposer par rapport à l'autre, que ce soit en matière de services de chômage, de droit comme pour tout ce qui concerne de près ou de loin la vie domestique et la vie privée.

« (...) la plupart des délégués soulignent la pression dont ils sont l'objet de la part des affiliés, pression de plus en plus grande quant à la disponibilité sociale du délégué pour répondre aux sollicitations individuelles pour des problèmes ayant trait tant à la vie de travail qu'à la vie domestique. Ils disent être envahis par les problèmes personnels des salariés où se mélangent des demandes qui concernent tant la situation salariale - avec une nette dominante en ce qui concerne l'endettement et la saisie sur salaire qui peuvent concerner jusqu'à 35 % du personnel - que le calcul de la feuille d'impôts ou encore des démarches pour les problèmes scolaires des enfants, leur garde en cas de divorce, pour l'octroi d'un logement... Certains disent qu'ils sont devenus des "assistants sociaux" ; le travail syndical est alors défini par des rapports de proximité, d'écoute, des relations de confiance, de la présence, de la résolution de problèmes personnels... Autrement dit, une disponibilité envahissante où se mélange l'affectif, les contraintes de l'organisation du travail flexible, les problèmes de la vie familiale. Plus que de l'entraide, les demandes sont de plus en plus orientées vers l'aide — avec un haut niveau d'exigence quant aux réponses à donner - et vers la qualité du service que le délégué est capable ou non de leur apporter. »⁴³.

Et encore,

« Il est une transformation notable qui est trop peu souvent soulignée: alors que dans les années 1950 et 1960, le syndicalisme tant chrétien que socialiste pouvait s'appuyer sur un ensemble d'organisations qui constituaient du côté chrétien le MOC ou, du côté socialiste, l'Action Commune, pour encadrer les problèmes que rencontraient les salariés en dehors de l'entreprise, ces organisations se sont elles-mêmes éloignées du syndicalisme, quand elles ne se sont pas délitées, et n'offrent plus un réseau auquel les délégués syndicaux peuvent s'adresser pour trouver des réponses aux problèmes personnels des affiliés. Au GSM, est venu s'ajouter le "Bottin social" et la liste grandissante des services d'aide aux personnes dans le secteur

⁴³ L'ouvrier, l'usine et le syndicalisme wallons. Bernard Fusulier Ed.

associatif. Mis à part quelques exceptions, les relations entre ces deux mondes - le monde syndical et le monde associatif - sont des plus ténues. Ce qui reporte une fois encore l'effort à faire du côté du délégué comme "champion du service" offert ou à offrir dans le cadre d'une entreprise qui elle-même met en place des services — d'écoute, de caisse de soutien ou de retraite, de voyages organisés... — qui se veulent concurrentiels par rapport aux services offerts par les syndicats. »⁴⁴

Les syndicats ont donc progressivement délaissé leur rôle « combatif » au profit d'un syndicalisme de « service », ceci expliquant l'importance des taux de syndicalisation en Belgique.⁴⁵

Depuis, 1921, et le premier gouvernement à participation socialiste, les syndicats ont été intégrés à tous les niveaux des appareils d'État, faisant de celui-ci un modèle de conciliation sociale et de responsabilisation des syndicats, non seulement dans la gestion de la force de travail, mais aussi dans la gestion de l'ensemble de la reproduction du système. Les syndicats sont ainsi présents, en tant que membres du conseil de gérance « de la banque nationale », mais siègent aussi dans tous les organes paritaires de cogestion des appareils de la sécurité sociale. Le modèle social belge correspond ainsi beaucoup plus au modèle allemand et scandinave qu'à celui des pays du Sud de l'Europe. La fonction de pilier de l'État que représentent les syndicats en Belgique, lie également ces derniers à l'État unitaire mais aussi à la fonction royale.

CONCLUSION

UN ENCHEVÊTREMENT DE CRISES

Dans le cadre des crises fiscales et institutionnelles que connaît l'État en Belgique aujourd'hui, se superpose une crise plus spécifiquement politique. Ces différentes crises se juxtaposent et se renforcent mutuellement, avec comme on l'a vu, une situation économique relativement satisfaisante et déconnectée du jeu dialectique entre la crise fiscale, la crise institutionnelle et, cerise sur le gâteau, la crise politique ouverte depuis plus d'un an et demi.

La crise politique peut être caractérisée par l'incapacité profonde des différentes fractions de la bourgeoisie, à agir rationnellement dans l'intérêt du capital global, en dépassant leurs intérêts particuliers et claniques dans le sens de la pérennisation de l'État en tant que structure adéquate et fondamentale à la bonne gestion du système dans son ensemble.

Le signe le plus manifeste de cette crise « de régime » est l'évidente incapacité du Roi à jouer son rôle de monarque « arbitre » et « dernier rempart » de la viabilité de l'État-nation « Belgique ». En ce sens la monarchie démontre, face aux besoins d'un État capitaliste moderne et performant, qu'elle a fait son temps, au moins sous sa forme actuelle. Ce n'est pas son successeur annoncé (Philippe) qui lui redonnera une nouvelle légitimité. Il n'empêche, si une solution de compromis voit le jour, Albert II devrait passer la main et la succession n'en sera que plus que problématique. La question d'une diminution des prérogatives et de l'influence royales reste toujours plus d'actualité.

L'autre élément important de la crise actuelle est l'étrange objet politique que constitue la N-VA : « *Nieuwe-Vlaams Alliance* », « Alliance néo-flamande ». Il faut se souvenir que ce parti vient directement d'un autre parti nationaliste : la « *Volksunie* », fondée en 1954 en tant que cartel électoral de divers résidus du nationalisme flamand plus ou moins compromis durant la seconde guerre mondiale (dont le célèbre VNV, collaborationniste). Une de ses scissions de droite donnera par la suite le Vlaams Blok qui deviendra en 2004 : le Vlaams Belang.⁴⁶

⁴⁴ Ibidem.

⁴⁵ Les syndicats sont des organes totalement intégrés à l'Etat, gestionnaires de la force de travail. Cf. notre critique des syndicats dans notre lettre N°11 « Syndicats et lutte politique » d'octobre 2003.

⁴⁶ cf. La Lettre de M.C.no 16 de janvier 2005 : « Vlaams Blok : changement dans la continuité d'une formation xénophobe ».

LE NATIONALISME FLAMAND D'HIER....

C'est dans les gouvernements de Martens VIII (1988-1991) que la Volksunie se décrédibilisera complètement en y participant et en cautionnant ainsi les réformes de l'État, dont la création d'un État Fédéral. Suite à ses participations gouvernementales la Volksunie va implorer en différents sous-partis, toujours autant nationalistes. Les uns « de gauche » vont rejoindre le SP pour former un cartel Spa-Spirit. D'autres vont rejoindre le VLD pour former « L'Open-VLD », voire même pour rejoindre Agalev qui deviendra « Groen ». Ainsi chaque parti va récupérer un morceau du nationalisme flamand éclaté. Les restes de la dépouille de la Volksunie ainsi que l'infrastructure du parti deviendront alors, en 2001, la N-VA, qui va elle aussi s'adosser à un parti traditionnel, le CD&V (ancien parti social-chrétien flamand), pour faire un autre cartel électoral. Dans ce cartel, et après rupture, c'est en fait la N-VA qui va littéralement siphonner les voix du CD&V pour devenir le premier parti de Flandre et le vainqueur au Nord du pays lors des élections de juin 2010.

Le CD&V (« *Christen Democratisch en Vlaams* »), anciennement « État-CVP », parti dominant au Nord du pays depuis la seconde guerre mondiale avec le PS au Sud, avait dû subir une cure d'opposition à tous les niveaux de pouvoir après son effondrement électoral de 1999 et de 2003. Son alliance avec la N-VA (2004) devait pour celui-ci constituer une nouvelle renaissance et permettre la montée de nouveaux cadres (génération Leterme) non compromis par les affaires « Dutroux » et de la « Dioxine », ni par les dizaines d'années de coalitions diverses. Le suivisme du CD&V à l'égard de son ancien partenaire, la N-VA, s'explique donc par l'existence, notamment au niveau de la base de ces partis, de restes de coalitions et de listes communes qui les lient profondément, empêchant toute démarcation indépendante du CD&V⁴⁷ qui risquerait de perdre définitivement le peu d'assiette électorale qui lui reste. Enfin, il faut aussi se rappeler que le CD&V et la N-VA sont ensemble avec le SP-a dans le gouvernement de la région-communauté flamande et peuvent donc difficilement se désolidariser sans risquer une nouvelle crise, cette fois au niveau régional.

Il n'empêche, sous pression notamment royale, que le CD&V a franchi, le 21 juillet, le Rubicon et a choisi de se réaligner sur une ultime tentative pour sauver la Belgique, en pariant sur le discrédit à terme du négativisme et du « jusqu'aboutisme » de la N-VA, et sur le bénéfice électoral escompté dans un retour à un positionnement « raisonnable ». Le nouveau président du CD&V, Wouter Beke, joue très gros en réalignant son parti sur les vieilles délimitations des familles politiques traditionnelles. Il a notamment fait fuir toute la « génération » Leterme, qui s'était constitué grâce à l'alliance avec la N-VA. Son ralliement de dernière heure à une solution « à la Belge », le présente à la fois comme sauveur d'une solution négociée et traître à la cause flamande. Un retournement de dernière minute est toujours possible, car la N-VA joue la montre et la surenchère malgré que fondamentalement les accords aujourd'hui engrangés répondent nettement aux exigences flamandes, et même la N-VA, il y a quelques mois n'aurait jamais espéré de tels accords. Mais la N-VA ne voulait pas d'accord et a choisi un positionnement oppositionnel et la pureté séparatiste au niveau fédéral, dans l'attente d'un clash qu'elle espère, tout en continuant à progresser dans les sondages.

D'autre part, le Vlaams Belang a connu la plus grave crise interne de son existence. Frank Vanhecke, député européen, ex-président du parti et ancien compagnon de la passionaria de l'extrême-droite flamande : Marie-Rose Morel (à l'enterrement de laquelle, Bart De Wever s'était publiquement affiché), a démissionné du Belang, le 11/07/2011, et a entraîné à sa suite les dirigeants de la fraction « Belfort » du parti, qui avaient été eux, exclus en juin dernier. C'est la première fois que ce parti connaît une scission de cette ampleur et qui risque de se répercuter dans presque toutes les sections locales.

Vanhecke correspond à un courant plus moderniste et réaliste (lorgnant vers une « mutation » à la Marine Le Pen) et permettant d'établir une passerelle entre un Belang devenu

⁴⁷ Cf. notamment, début juillet, lors des prises de positions concernant la note « Di Rupo », ou le CD&V a attendu l'avis de Bart De Wever avant de s'exprimer, bien évidemment dans le même sens.

fréquentable et la N-VA, qui deviendrait ainsi la « seule » représentante du nationalisme flamand. Depuis cette scission la direction effective du Belang « maintenu », Dewinter-Annemans, se crispe sur une ligne « historique », dure et donc moins respectable. Pour ces derniers comme pour tous les autres partis, les prochaines échéances (indépendamment de la crise actuelle) sont les élections communales d'octobre 2012 qui commencent à justifier et à expliquer toutes les agitations et magouilles pré-électorales.

Pour rappel, lors des dernières élections nationales de juin 2010, la N-VA obtenait 17,40 % des voix, auxquelles peuvent s'ajouter les 7,76 % du Vlaams Belang ; ce qui fait qu'un électeur sur quatre a voté pour un parti nationaliste, sinon ouvertement xénophobe. Le CD&V, se retrouve distancié à 10,85 % alors que dans le Sud du pays et à Bruxelles le PS s'affirmait deuxième vainqueur avec 13,70 % des voix. C'est pourquoi depuis un an, les multiples et différentes tractations ont toujours tourné autour des deux vainqueurs : la N-VA et le PS.

À AUJOURD'HUI

Depuis le mois d'août, la N-VA a choisi clairement la rupture et se retrouve systématiquement aux côtés du Vlaams Belang, comme lors des manifestations franchement indépendantistes et proto-fascistes du mois de septembre dans la périphérie bruxelloise. Leur nouvelle amitié fait passer à plus de 50 % l'électorat du Nord du pays qui voterait pour une formation nationaliste et indépendantiste !

Depuis plus d'un an, le PS et son président, Elio Di Rupo, malgré les multiples affaires mafieuses qui plombent son parti, s'affirment comme les meilleurs défenseurs de l'État belge, de la monarchie, et du capital social. Son dernier rapport de juillet 2011 est un modèle de compromissions sur toutes les questions : sociales, constitutionnelles, etc. que même ses plus fervents admirateurs n'auraient jamais osé imaginer. Elio est un grand « homme d'État », malheureusement pour lui pas encore suffisamment providentiel. S'il réussit son œuvre d'ultime sauvetage, la monarchie lui en sera éternellement et définitivement reconnaissante, la place de Premier ministre lui étant quasiment assurée. Il est cocasse de se rappeler que le vieux POB se prétendait républicain !

La N-VA va donc naître à cause d'un traumatisme congénital : la participation de sa matrice d'origine à un gouvernement fédéral et sa participation à des réformes de l'État jugées toujours insuffisantes. Ce traumatisme explique, en partie, l'impossibilité pour la N-VA et son chef charismatique Bart De Wever à constituer un gouvernement et à participer à une nouvelle réforme de l'État quelles qu'en soient les avantages pour le nationalisme flamand et l'urgence de la crise fiscale. La surenchère de revendications flamandes depuis un an et demi indique bien qu'il n'y ait pas de compromis possible, pas de limites, car c'est le principe même du « compromis à la Belge » qui est de facto rejeté. La N-VA ne peut pas constituer un gouvernement fédéral sans se renier et rejouer la farce de l'éclatement de la Volksunie.

D'autant plus qu'à chaque refus de la N-VA, les sondages en cas de nouvelles élections, la donnent plus forte avec, à ce jour, un pronostic de plus de 40 % des voix flamandes, rendant chaque fois plus crédible le scénario de l'éclatement de la Belgique et de l'indépendance de la Flandre. La logique de la N-VA n'a donc pas plus qu'une explication électoraliste, une stratégie partitiste indépendamment même des intérêts politiques et économiques de la bourgeoisie du Nord comme de l'ensemble de la Belgique.

Combien de temps encore le patronat flamand (VOKA, représentant 16 000 patrons flamands) soutiendra la N-VA dans son escalade indépendantiste ? En contradiction de plus en plus évidente avec son programme même qui désire maintenir un État fédéral unitaire, certes profondément réformé.

Le modèle de la séparation a déjà été cité par Bart De Wever à différentes occasions : il s'agit du modèle de la séparation entre la Tchéquie et la Slovaquie qui apparaît comme une solution négociée des plus réussies. Or, contrairement à cette référence, il n'y a pas en Belgique deux régions avec deux capitales pouvant à terme former deux nouveaux États-nations ! Il y a la

région de Bruxelles, à plus de 90 % francophone⁴⁸ et néanmoins capitale de la Flandre. La bataille de Bruxelles empêche toute séparation et divorce à l'amiable. Car Bruxelles est une région fédérée, enclavée dans la Flandre et de plus capitale de L'Europe. Cette réalité se traduit aussi dans une problématique fiscale propre à Bruxelles qui pour être refinancée aurait besoin d'une taxation sur les lieux de travail plutôt que sur les lieux de résidences qui pénalisent la capitale au profit essentiellement de la Flandre⁴⁹. La région Bruxelles-capital représente ainsi l'un des abcès de fixation les plus manifestes et les plus violemment conflictuels.

DES RÉACTIONS... RÉACTIONNAIRES

Les nouveaux accords engrangés par les huit partis (sans la N-VA), négociant depuis les mois de juillet/août la solution de la dernière chance (scission de BHV, refinancement et transfert de compétence aux régions) ont néanmoins également provoqués une rupture dans « le front francophone », avec la scission au sein du MR de son aile la plus nationaliste, le FDF, qui a symétriquement rejoint le positionnement de la N-VA.

Face à cette quadrature institutionnelle et politique, l'immonde « opinion populaire » s'est encore une fois misérablement exprimée dans une multitude d'événements spectaculaires, par ailleurs de moins en moins crédibles et suivis, de pétitions « pour l'unité de la Belgique », de marches « Belgique unie », jusqu'à la pitoyable « révoltes des frites »... Ces « Belgicains », sous-produits des « marches blanches », ne sont que l'expression velléitaire et proto-fasciste de l'impuissance nationale matinée d'un vieux reste nationaliste unitaire ne parvenant pas à rivaliser avec le nationalisme flamand agressif, ni même avec les défensifs, wallon et bruxellois⁵⁰.

La crise politique belge s'exprime donc par de multiples nationalismes, plus nauséabonds les uns que les autres, et dans une abstention politique et sociale de la classe ouvrière, tant au Nord qu'au Sud du pays. Cette donnée d'abstention ouvrière voire de répulsion pour les crises de l'État et de ses personnifications ainsi que l'annonce inéluctable de plans d'austérité à l'image de ceux des autres pays européens pourraient paradoxalement donner un sens à l'ultime « solution » démocratique à ces crises : de nouvelles élections. En effet, des nouvelles élections qu'aucun parti, à part évidemment la N-VA, ne souhaite, pourraient être un catalyseur involontaire à un retour des luttes basées sur le terrain des intérêts prolétariens, indépendamment des pourritures nationalistes multiples ou au moins d'une victoire éclatante du parti de l'abstention.

Depuis que ces lignes ont été écrites, le système a l'air de s'être « repris », ou plus exactement, le danger clairement réévalué suite à la pression accrue des agences de notation et depuis le discours d'alarme du Roi du 21 juillet, a contraint certains accords à se conclure (et le CD&V a basculé). Un gouvernement « d'union nationale », se profilerait à l'horizon. La pression des nécessités économiques se fait de plus en plus forte et le compte à rebours capitaliste continue de tourner. Il faut un accord sinon se sont les élections... démocratiquement tant redoutées !

Mais fondamentalement rien n'est résolu, la N-VA, comme le FDF à Bruxelles, est en embuscade. Les sondages confirment à chaque fois une montée des nationalismes (et du PS corrélativement). La réforme de l'État ne sera évidemment pas la dernière et les mesures d'austérité postposées depuis plus d'un an et demi n'en seront que plus dures pour les prolétaires et les classes subalternes.

À ceux d'en bas de comprendre qu'ils ont en fait tout à perdre à attendre et à laisser ce cirque se dérouler ; la seule voie est celle de la lutte. Seule la lutte peut payer.

UN ABSENT : LE PROLÉTARIAT

L'issue du combat entre forces centripètes et centrifuges du capital dans l'aire européenne n'est pas claire à ce stade. Quoi qu'il en soit de ce combat interne aux classes dominantes, les

⁴⁸ Selon les dernières enquêtes concernant les immatriculations de véhicules, 93,76 % des demandes d'immatriculations se font en français. Cela faisait suite à une enquête demandée par la N-VA afin d'accréditer ses thèses. Ce qui n'a visiblement pas été le cas.

⁴⁹ Proposition se trouvant aussi dans le rapport de l'OCDE.

⁵⁰ cf. M.C. no 7 « “Affaires” troubles en Belgique » 1997

conséquences pour les ouvriers sont, elles, déjà connues. Le capital et ses États tentent de tirer avantage de la crise financière dans leurs relations avec le travail salarié. L'objectif déclaré est de réduire davantage le champ d'application des normes contractuelles collectives. La ré-individualisation du rapport de travail, la restauration de la relation directe du travailleur isolé avec son employeur est la condition pour augmenter le taux d'exploitation en une période de faibles investissements productifs et de politiques contra-cycliques des États tronquées par la crise fiscale. Le salaire différé et indirect est lui aussi attaqué de front. Retraites et dépenses publiques de reproduction de la force de travail (enseignement, transports en commun, santé, protection sociale, etc.) sont appelées à baisser fortement. Le tout pour restaurer l'État dans sa fonction de représentant et garant du capital collectif et normaliser la sphère du crédit.

Les prolétaires doivent refuser d'endosser les pertes des instituts de crédit, des États et des entreprises des sphères de la production et de la circulation. Les travailleurs grecs qui défilent depuis plus d'un an dans les rues des villes de leur pays crient qu'ils ne veulent pas payer et qu'ils ne doivent rien à personne. Ils ont raison. Malheureusement, l'illusion d'une économie capitaliste qui deviendrait plus juste si la spéculation était combattue par les États et les banques nationalisées est encore très répandue. Les communistes savent que le capitalisme ne se conçoit que sur la base de l'économie de crédit. Sans crédit pas de valorisation du capital. Si l'on veut en finir avec la spéculation financière et les banques, c'est le capitalisme tout entier qu'il faut combattre pour le remplacer par la libre association des producteurs dans un monde délivré des marchandises, de l'argent et des États. Pour ce faire, il faut commencer par le début, par la raison d'être du système actuel : la valorisation du capital. Le cœur du capitalisme est dans la production de marchandises. C'est à ce niveau qu'il faut porter les coups les plus durs. Les manifestations combatives ne suffisent pas. La grève est l'arme la plus redoutable dont disposent les travailleurs, la grève et leur union grandissante par-delà les frontières dans la lutte pour une société qui mette au centre la satisfaction de leurs besoins sociaux. Plus que jamais, le prolétariat mondial est la force sociale décisive dans le combat actuel contre la crise capitaliste et les rapports de production qui la génèrent.

À ce propos nous avons publié et distribué un tract d'agitation à l'annonce de la fermeture de la phase à chaud de la sidérurgie liégeoise. Celui-ci indique, pour nous, la voie à suivre pour que réapparaisse un mouvement de classe autonome et combatif. Nous reproduisons le tract dans les annexes.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

- Dujardin & Dumoulin. *Nouvelle Histoire de Belgique*. 1950-1970.
Michel Quévit. *La réforme de l'État belge*. Août 2008.
OCDE (2011). *Études économiques de l'OCDE : Belgique 2011*, Éditions OCDE.
BNB. *Revue économique 2010*.
CRISP N°1761.
SPF Economie. *Panorama de l'économie belge*. 2010.
Febelfin - *Vade-mecum statistique du secteur bancaire 2009*.
Bernard Fusulier Ed. *L'ouvrier, l'usine et le syndicalisme wallons*.
Situation économique de l'entreprise en Wallonie, UWE, juin 2006.

TRACT ARCELORMITTAL

ArcelorMittal :
LUTTER CONTRE LES FERMETURES ?
DURCIR LA LUTTE POUR FAIRE PAYER LE PATRON !

Encore une fois, ArcelorMittal a décidé de fermer « définitivement », les deux hauts-fourneaux de la phase à chaud de la sidérurgie à Liège. 581 emplois directs et près de 2 000 indirects seront supprimés. Encore une fois, les syndicats, les bourgmestres, les députés, la Région, les ministres sont « étonnés » et scandalisés par cette décision et font comme s'il s'agissait d'une vile trahison d'un méchant patron... de surcroît « étranger » !!!

C'est « *un véritable cataclysme* » social, un « *génocide* »..., il n'y a pas de mots assez forts pour marquer l'indignation que suscite cette annonce attendue, d'autant plus que la phase à froid, elle-aussi a un avenir plus qu'incertain. Après avoir joué Mittal contre Arcelor, pour préserver le chaud, ils se lamentent, organisent des protestations symboliques et « citoyennes », et donnent quelques miettes et « logements sociaux » comme consolation, promettent des plans sociaux, des reclassements, tout en demandant surtout, aux ouvriers de rester calmes et « responsables ». Ce n'est pas de cette manière qu'on lutte efficacement contre les conséquences des fermetures et des licenciements.

Ouvriers, camarades, tous ces gens sont vos FAUX AMIS !
Le patron ne changera pas d'avis !

Avant même de faire de l'acier, ArcelorMittal, comme il aime à le rappeler aux investisseurs, fait des profits. En septembre, devant des investisseurs, Lakshmi Mittal, le PDG et premier actionnaire d'ArcelorMittal, annonçait la couleur. Son groupe va augmenter ses profits de 2,2 milliards de dollars d'ici à fin 2012. L'amélioration de la productivité devait amener 1,2 milliard. Pour l'autre milliard, une solution simple, augmenter la production d'acier là où les coûts de production sont les plus bas, c'est à dire dans les hauts-fourneaux construits au bord de la mer.

Résultat : fermeture définitive des deux hauts-fourneaux à Liège, de deux autres à Florange en Lorraine et d'un autre, Eisenhüttenstadt, en Allemagne. Pour les remplacer, ce sont déjà les hauts-fourneaux de Dunkerque qui tournent à fond, alimentant en brames Liège et Florange. Bénéfique pour l'entreprise, on arrête les sites les moins rentables, on fait tourner à plein celui où les profits sont les plus élevés. C'est parfois simple le capitalisme...

Cette fermeture des sites loin de la mer avait déjà été préparée par le plan Gandois, il y a 25 ans et par le plan Apollo concocté par Arcelor en 2003. Les syndicats et le gouvernement wallon avaient soutenu Mittal, lorsqu'il avait lancé son OPA sur Arcelor. La baisse actuelle de la demande d'acier est donc utilisée par ArcelorMittal pour réaliser un vieux plan d'économies sur le dos des ouvriers des « sites moins rentables ». Même au plus fort de l'effondrement de la demande en 2008-2009, la boîte avait continué d'être bénéficiaire malgré l'arrêt de la moitié de

ses capacités en Europe. Adapter la production à la demande pour ne pas laisser les prix de l'acier baisser, c'est la politique des sidérurgistes.

Il vous faut, d'abord et avant tout, ne compter que sur vous-même, vous organiser, entre vous avec vos collègues mais aussi avec ceux de Charleroi qui ne sont pas encore directement concernés mais qui sont la prochaine cible, dans le long processus de restructuration de la sidérurgie.

Après avoir accepté les sacrifices successifs sous prétexte de sauver l'emploi, en croyant aux promesses des patrons, des politiques et des syndicats, toutes tendances confondues, c'est le bout du chemin ! Le dos au mur, il n'y a pas d'autre solution que la lutte, que la grève, que l'arrêt de la production dans les sites qui continuent de fonctionner, pour arracher le plus d'argent possible. Lors de l'annonce de la fermeture de Volkswagen-Forest, en novembre 2006, c'est par la lutte et la peur qu'elle inspira que les ouvriers ont obtenu des millions en indemnités de licenciement.

Et, ce n'est certainement pas en demandant à l'État, ou à la région d'intervenir voire de « nationaliser » que ceux-ci, complètement « surendettés », vont venir à votre secours. Les capitalistes et leur État préfèrent sauver les banques, pas des aciéries qui ne leur rapportent pas les profits qu'ils attendent. Ce qu'il faut faire, c'est frapper fort, là où ça fait vraiment mal ! Il faut vous déplacer, aller bloquer les autres usines en accord avec les travailleurs de celles-ci et aller, en force, au siège de Luxembourg.

Il faut aller voir les camarades de Gent (Sidmar) et de Dunkerque car la lutte, comme l'acier, n'a pas de frontière.

Mais ne pas se considérer uniquement comme des sidérurgistes ayant des problèmes de sidérurgistes, mais comme des ouvriers qui face à leurs problèmes vont voir d'autres ouvriers, surtout dans un contexte belge où tous les nationalismes et régionalismes sont là pour diviser les ouvriers qu'ils soient du Nord comme du Sud du pays !

Il vous faut prendre vous-même votre lutte en charge, sans attendre une hypothétique et illusoire « solution syndicale ». Quel compromis peuvent-ils proposer face à l'ultime stade des fermetures ?

Il faut leur faire payer ! Seule la lutte peut payer !

Mouvement Communiste/Kolektivně proti kapitálu

ANNEXES STATISTIQUES

Données statistiques 2010 (source : OCDE (2011), Études économiques de l'OCDE : Belgique 2011, Éditions OCDE.)	
Produit intérieur brut (milliards d'EUR)	352.5
Dette publique, Maastricht (% du PIB)	96.7
Déficit public (% du PIB)	4.2
Population (milliers d'habitants)	10 840
Population active totale (milliers, 2009)	4 800
Formation brute de capital fixe (% du PIB) ⁵¹	20.3
Inflation (début 2011)	3.5 %

⁵¹ Taux d'investissement productif (acquisitions de nouveaux biens de production défalquées des cessions de biens de production anciens ; l'économie politique nomme ceci la « formation brute de capital fixe »)

	Valeur ajoutée de la branche d'activité à prix courants (en millions d'euros)		Part de la valeur ajoutée de la branche en % de la valeur ajoutée totale		Variation en % à un an d'écart de la valeur ajoutée de la branche (volume)		Contribution de la branche d'activité à l'évolution de la valeur ajoutée brute totale (points de %)	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Activité totale dont	308.337,20	303.366,00	100,00	100,00	1,29	-2,80	1,29	-2,80
Industries agricoles et alimentaires (DA)	6.474,20	6.178,40	2,10	2,04	5,80	-2,54	0,12	-0,05
Industrie textile et habillement (DB)	1.608,10	1.626,20	0,52	0,54	-3,10	-1,21	-0,02	-0,01
Travail du bois et fabrication d'articles en bois (DD)	883,20	680,40	0,29	0,22	-9,15	-16,58	0,21	0,23
Industrie chimique (DG)	9.209,10	8.434,60	2,99	2,78	-1,01	-6,81	-0,03	-0,20
Métallurgie et travail des métaux (DJ)	7.506,50	6.368,60	2,43	2,10	-6,76	-10,78	-0,18	-0,26
Fabrication de machines et d'équipements électriques et électroniques (DK + DL)	6.870,00	6.975,80	2,23	2,30	-3,88	-14,88	-0,09	-0,34
Fabrication de matériel de transport (DM)	3.301,10	2.721,10	1,07	0,90	0,55	-15,48	0,01	-0,17
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (EE)	6.900,40	6.683,50	2,24	2,20	0,52	-0,29	0,01	-0,01
Construction (FF)	16.916,20	16.357,80	5,49	5,39	-0,14	-3,38	-0,01	-0,19
Commerce, réparations automobile et d'articles domestiques (GG)	39.321,50	36.674,50	12,75	12,09	-0,45	-6,29	-0,06	-0,80
Hôtels et restaurants (HH)	5.078,50	5.107,40	1,65	1,68	0,63	-2,03	0,01	-0,03
Transports et communications (II)	25.708,50	24.002,10	8,34	7,91	2,56	-4,05	0,21	-0,34

Le terme « valeur ajoutée » n'est pas « marxiste ». Dans la définition de l'économie politique, la « valeur ajoutée » n'est pas comme chez Marx l'addition de la plus-value et du salaire. Elle correspond à la valeur exprimée en prix de marché de la production moins le prix déboursé pour les équipements de production, les biens intermédiaires et les services acquis.

	Nombre de salariés et d'indépendants dans la branche d'activité (en milliers)		Part des salariés de la branche en % du total des salariés		Part des indépendants de la branche d'activité en % du total des indépendants		Part de la branche d'activité en % de l'emploi intérieur total	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Activité totale dont	4.454,00	4.438,20	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Industries agricoles et alimentaires (DA)	95,20	94,20	2,32	2,32	1,16	1,10	2,1	2,1
Industrie textile et habillement (DB)	35,70	31,60	0,91	0,80	0,25	0,25	0,8	0,7
Travail du bois et fabrication d'articles en bois (DD)	14,10	13,20	0,34	0,32	0,20	0,19	0,3	0,3
Industrie chimique (DG)	70,00	68,10	1,87	1,83	0,03	0,03	1,6	1,5
Métallurgie et travail des métaux (DJ)	105,30	99,60	2,70	2,56	0,60	0,60	2,4	2,2
Fabrication de machines et d'équipements électriques et électroniques (DK + DL)	88,30	84,50	2,30	2,21	0,31	0,31	2,0	1,9
Fabrication de matériel de transport (DM)	48,50	44,80	1,29	1,19	0,06	0,06	1,1	1,0

Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau" (EE)	26,60	27,60	-	-	-	-	0,6	0,6
Construction (FF)	263,50	262,10	5,56	5,54	7,75	7,79	5,9	5,9
Commerce, réparations automobile et d'articles domestiques (GG)	612,60	606,80	13,56	13,57	14,75	14,20	13,8	13,7
Hôtels et restaurants (HH)	148,10	147,30	2,92	2,93	5,44	5,30	3,3	3,3
Transports et communications (II)	297,70	293,10	7,62	7,54	1,82	1,80	6,7	6,6

Tableau 1.2. Croissance à tous les échelons de l'administration publique

Évolution de l'emploi en Belgique (1995-2009)

	Emploi total	
Secteur	Niveau	Hausse moyenne annuelle
	2009 (en milliers)	1995-2009 (en %)
Ensemble de l'économie	4 436	1.0
Domaine public (2008)⁵²	1 299	1.7
Secteur public	828	0.9
Entité I		
État fédéral	139	0.0
<i>Dont : Administration</i>	99	1.0
Sécurité sociale	30	1.2
Entité II		
Communautés et régions	365	0.8
<i>Dont : Administration</i>	57	1.9
Éducation	276	0.5
Collectivités locales	294	1.6
<i>Dont : Administration</i>	205	1.6
Éducation	68	1.8

Répartition des salariés par grands secteurs d'activité

Arrondissements	Industrie	Commerce	Services	Total
Bruxelles-Capitale	17	29	57	271 579
Flandre	41.32	17.95	23.18	1 127 165
Wallonie	30.95	23.1	22.5	453 324

Source : ONSS (Belgique)

Si on examine le poids des trois régions, on constate une plus grande concentration du nombre d'entreprises en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles. En effet, 58 % des entreprises belges sont situées dans le Nord du pays.

Classes de taille	Flandre	Wallonie	Bruxelles
0 ou inconnu (essentiellement indépendants)	441.564	213.842	101.480

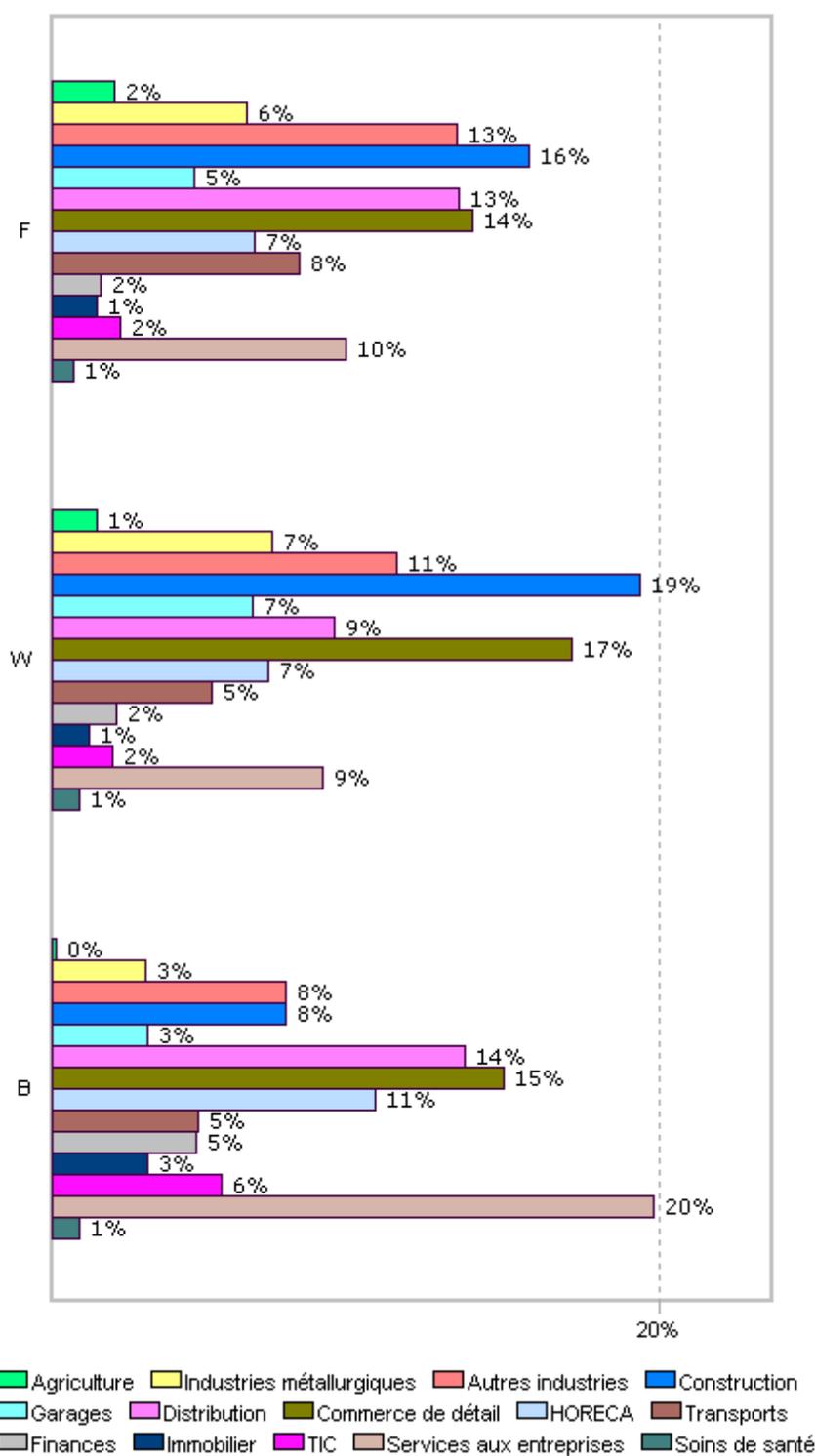
⁵² Le domaine public comprend des éléments comme les services de santé fournis par le secteur privé mais financés par l'État. Source : Laloy (2010), « Structure et évolution de l'emploi public belge », *Document de travail du BFP 19-10*.

De 1 à 4 personne(s)	94.865	47.410	20.035
De 5 à 9 personnes	18.858	8.897	4.027
De 10 à 19 personnes	10.295	4.783	2.355
De 20 à 49 personnes	7.339	3.210	1.761
De 50 à 99 personnes	2.315	968	542
De 100 à 199 personnes	1.208	466	331
De 200 à 499 personnes	717	274	236
De 500 à 999 personnes	198	78	90
Plus de 999 personnes	126	59	126
Total Belgique (988.815)	577.845	279.987	130.983
Total d'entreprises par région et pour le pays (source : Euro DB/Coface, mars 2008 ; données ONSS/TVA etc. 2004. Calculs: AWT 2008)			

Comparaison des régions sur base des tailles d'entreprises

Le tableau ci-dessous compare les trois régions du point de vue de l'importance de chaque classe de taille dans le total d'entreprises au niveau régional. Cela permet de déterminer, par exemple, si une région accueille davantage de petites ou de grandes entreprises que les autres.

Classes de taille	Flandre	Wallonie	Bruxelles
De 5 à 9 personnes	45 %	47 %	42,5 %
De 10 à 19 personnes	25 %	25,5 %	25 %
De 20 à 49 personnes	18 %	17 %	18,5 %
De 50 à 99 personnes	6 %	5 %	6 %
De 100 à 199 personnes	3 %	2 %	3 %
De 200 à 499 personnes	2 %	1 %	2 %
De 500 à 999 personnes	0,4 %	0,4 %	0,9 %
Plus de 999 personnes	0,3 %	0,3 %	1,3 %
Pourcentage de chaque classe de taille dans l'effectif régional des entreprises employant plus de 5 travailleurs (source: données EuroDB/Coface mars 2008. Calculs : AWT 2008)			



Poids des secteurs au niveau régional sur base du nombre d'entreprises marchandes employant plus de cinq travailleurs et issues des 14 catégories AWT.

Top 7 des secteurs sur base du nombre d'entreprises au sein des trois régions.

Position des secteurs	Bruxelles		Flandre		Wallonie	
	Secteur	Pourcentage	Secteur	Pourcentage	Secteur	Pourcentage
1	Services aux entreprises	20 %	Construction	16 %	Construction	19 %
2	Commerce de détail	15 %	Commerce de détail	14 %	Commerce de détail	17 %
3	Distribution	14 %	Distribution	13,4 %	Autres industries	11 %
4	Horeca	11 %	Autres Industries	13,3 %	Distribution	9,3 %
5	Construction/Autres Industries	8 %	Services aux Entreprises	10 %	Services aux entreprises	8,8 %
6	TIC	6 %	Transports et logistique	8,1 %	Industries extractives	7,2 %
7	Transports/Finances	5 %	Horeca	6,6 %	Horeca	7,1 %

Population: entreprises marchandes de plus de cinq travailleurs issues des 14 catégories sectorielles AWT. Les pourcentages expriment la part relative des secteurs en termes de nombre d'entreprises par rapport au total d'entreprises établies dans la région.

LISTE DES PUBLICATIONS

SERIE COURANTE

N°1	L'autonomie ouvrière frappe en Chine	Février 2011	2 €
N°2	Tunisie : restructuration à chaud de l'Etat après une tentative d'insurrection démocratique incomplète	Juin 2011	2 €
N°3	Egypte : compromis historique sur une tentative de changement démocratique	Octobre 2011	2 €
N°4	Belgique : Crise institutionnelle sur fond de crise fiscale : un avenir tchécoslovaque ou yougoslave ?	Novembre 2011	2 €

HORS SERIE

N°1	Daniel Bénard (1942-2010)	Juin 2011	4 €
N°2	Tchécoslovaquie Novembre 1989 : le prolétariat enchaîné au velours tricolore	Juin 2011	2 €

« Si la classe ouvrière lâchait pied, dans son conflit quotidien avec le capital, elle se priverait certainement elle-même de la possibilité d'entreprendre tel ou tel mouvement de plus grande envergure »

Karl MARX,
Salaire prix et profit, 1865